



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Soixante-quatrième session

Bonn, 8-18 juin 2026

Point 18 de l'ordre du jour provisoire

Questions administratives, financières et institutionnelles

**Exécution du budget de l'exercice biennal 2024-2025
au 31 décembre 2025***

Note du Secrétaire exécutif

Résumé

Le présent document, qui porte sur l'exécution du budget relatif à la Convention pour l'exercice biennal 2024-2025, couvre la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 et devrait être examiné en parallèle avec le document FCCC/SBI/2026/7/Add.1, dans lequel figurera un aperçu des progrès réalisés par le secrétariat dans la mise en œuvre de son programme de travail pour l'exercice biennal 2024-2025 au regard des résultats escomptés et des indicateurs de performance correspondants. Des informations plus détaillées sur l'exécution du programme, y compris les activités prévues et exécutées au cours de la période considérée, seront affichées sur le site Web de la Convention. Conformément à l'approche axée sur les résultats, ce document présente aux Parties les dépenses budgétaires effectives au 31 décembre 2025. Il contient en outre un rapport détaillé sur l'exécution du programme par le secrétariat.

Au 31 décembre 2025, les dépenses totales pour l'exercice biennal 2024-2025 s'élevaient à 227,2 millions d'euros, soit 60 % du budget intégré total pour 2024-2025, tandis que les dépenses au titre du budget de base atteignaient 100 %.

* La version originale du présent rapport a été soumise aux services de conférence après la date limite pour des raisons techniques indépendantes de la volonté du département responsable.



Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations et acronymes	3
I. Introduction	5
A. Mandat	5
B. Objet	5
C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre	5
II. Exécution du budget : vue d'ensemble du budget et des dépenses de tous les fonds d'affectation spéciale et comptes spéciaux relevant de la Convention.....	6
III. Exécution du programme	7
A. Division Stratégie	7
B. Département des programmes	8
C. Département des opérations.....	17
D. Questions touchant plusieurs domaines	20
 Annexes	
I. Informations générales sur le budget, les recettes et la situation de trésorerie des fonds d'affectation spéciale et des comptes spéciaux relevant de la Convention	26
II. Budget pour l'exercice biennal 2024-2025 au 1 ^{er} juillet 2025 et dépenses au 31 décembre 2025.....	29
III. Budget et dépenses du fonds d'affectation spéciale et du compte spécial relevant de la Convention	32
IV. Postes et personnel du secrétariat.....	38
V. Projets financés par le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires en 2024 et 2025, au 31 décembre 2025	42

Abréviations et acronymes

Cadre de transparence	Cadre de transparence renforcé des mesures et de l'appui prévu par l'Accord de Paris
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CET	Comité exécutif de la technologie
CKI	Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
CMP	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris	Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris
Comité de Paris	Comité de Paris sur le renforcement des capacités
COP	Conférence des Parties
COPERT	Logiciel de calcul des émissions du transport routier
CPF	Comité permanent du financement
CRTC	Centre-Réseau des technologies climatiques
D**	Directeurs
exp.**	Dépenses
Fonds de Bonn	Fonds d'affectation spéciale pour la contribution annuelle spéciale du Gouvernement allemand
GCE	Groupe consultatif d'experts
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
Groupe de facilitation	Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones
IA	Intelligence artificielle
Mécanisme international de Varsovie	Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques
NMA	Démarche non fondée sur le marché
Nouvel objectif chiffré collectif	Nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique
P**	Catégorie des administrateurs
Partie non visée à l'annexe I	Partie non visée à l'annexe I de la Convention-cadre sur les changements climatiques
Partie visée à l'annexe I	Partie visée à l'annexe I de la Convention-cadre sur les changements climatiques
PEID	Petit État insulaire en développement
Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones	Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones
PMA	Pays les moins avancés
PNA	Plan national d'adaptation

** Abréviation utilisée uniquement dans les tableaux.

Portail de l’Action
climatique mondiale

Programme de travail
de Nairobi

REDD+

SB

SBI

SBSTA

SG

SGA

SSG

Portail de l’Action climatique mondiale (NAZCA)

Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements
climatiques et la vulnérabilité et l’adaptation à ces changements

Réduction des émissions dues à la déforestation ; réduction des émissions
dues à la dégradation des forêts ; conservation des stocks de carbone
forestiers ; gestion durable des forêts ; et augmentation des stocks de
carbone forestier (décision 1/CP.16, par. 70)

Session des organes subsidiaires

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Services généraux

Secrétaire général adjoint

Sous-Secrétaire général

I. Introduction

A. Mandat

1. À sa vingt-huitième session, la Conférence des Parties (COP) a approuvé le budget-programme élaboré par le secrétariat pour l'exercice biennal 2024-2025, à sa cinquième session, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) a approuvé la décision de la COP et à sa dix-huitième session, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) a approuvé cette décision dans la mesure où ses dispositions s'appliquaient au Protocole de Kyoto¹.

2. À sa vingt-sixième session, la COP a prié le Secrétaire exécutif d'établir des rapports annuels sur l'exécution du budget couvrant respectivement douze et vingt-quatre mois de l'exercice biennal².

B. Objet

3. Le présent document contient des informations sur l'exécution du programme de travail du secrétariat pour l'exercice biennal 2024-2025 et sur le budget des fonds d'affectation spéciale et des comptes spéciaux relevant de la Convention administrés par le secrétariat pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025. Il convient de le lire en parallèle avec le document FCCC/SBI/2026/7/Add.1, dans lequel figure un aperçu des progrès accomplis par le secrétariat dans la réalisation des résultats escomptés et des indicateurs de performance correspondants. Des informations plus détaillées sur l'exécution du programme, y compris les activités prévues et exécutées au cours de la période considérée, seront affichées sur le site Web de la Convention³.

4. Le présent document contient aussi des informations détaillées sur les budgets administrés par le secrétariat et sur leur exécution. On trouvera à l'annexe I des renseignements généraux sur le budget, les recettes et la situation de trésorerie de chaque fonds d'affectation spéciale et compte spécial relevant de la Convention. Ces renseignements généraux faciliteront la compréhension de l'annexe III, qui présente des informations détaillées sur le budget et les dépenses de chaque fonds d'affectation spéciale et compte spécial. L'annexe II donne une vue d'ensemble des budgets de tous les fonds relevant de la Convention pour l'exercice biennal 2024-2025 et de leurs dépenses, par ligne de crédit. Le rapport fournit également des informations détaillées sur les ressources humaines (annexe IV) et sur les dépenses afférentes aux projets financés par le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires (annexe V).

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

5. Le SBI est invité à prendre note des renseignements présentés dans le présent document et à arrêter les mesures à prévoir dans les projets de décision sur les questions administratives, financières et institutionnelles qui seront soumis pour adoption à la COP, à sa trente et unième session, et à la CMP, à sa vingt et unième session.

¹ Décision 19/CP.28, par. 1, approuvée par la CMA dans le document FCCC/PA/CMA/2023/16, par. 106, et par la CMP dans la décision 5/CMP.18, par. 1.

² Décision 23/CP.26, par. 10.

³ <https://unfccc.int/topics/budget>.

II. Exécution du budget : vue d'ensemble du budget et des dépenses de tous les fonds d'affectation spéciale et comptes spéciaux relevant de la Convention⁴

6. Le budget de base et le budget du relevé international des transactions ayant été approuvés en euros, tous les budgets figurant dans le budget-programme proposé pour l'exercice biennal 2024-2025 et dans les versions du programme de travail actualisées au 1^{er} janvier 2024, au 1^{er} juillet 2024, au 1^{er} janvier 2025 et au 1^{er} juillet 2025 ont été présentés en euros afin de faciliter l'examen des besoins de financement globaux pour l'exercice biennal. Les budgets et les dépenses ici présentés sont donc également libellés en euros.

7. Les budgets pour l'exercice biennal 2024-2025, tels qu'ils figurent dans le programme de travail actualisé au 1^{er} juillet 2025, s'élevaient à 375,9 millions d'euros, dont 227,2 millions d'euros (60 %) avaient été dépensés au 31 décembre 2025.

8. Le tableau ci-après présente l'ensemble des budgets, au 1^{er} juillet 2025 et des dépenses (en euros), ventilés par source de financement avec le taux d'exécution du budget au 31 décembre 2025. Les montants présentés comprennent les dépenses d'appui aux programmes et le montant correspondant au recouvrement des coûts internes auprès des divisions, mais excluent les comptes spéciaux pour l'appui aux programmes et pour les activités liées au recouvrement des coûts afin d'éliminer les doubles comptages. On trouvera à l'annexe III le détail des budgets de ces comptes spéciaux.

9. Les budgets récapitulés dans le tableau ci-dessous reflètent la situation au 1^{er} juillet 2025, telle que présentée dans le programme de travail actualisé à cette date. Celui-ci a servi à comparer les budgets prévus au début de l'exercice avec l'exécution de ces budgets à la fin de l'exercice. Seuls le budget de base et le budget du relevé international des transactions (RIT) sont approuvés par les organes directeurs. Les décisions budgétaires n'ont pas été modifiées au cours de la période considérée. Toutefois, d'autres budgets ont été révisés compte tenu de l'évolution des besoins et des hypothèses budgétaires, comme les budgets alloués aux projets financés par le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires, qui sont approuvés par le Secrétaire exécutif.

10. Au cours de la période considérée, les taux d'exécution ont varié entre 41 %, pour le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires, et 100 % pour le Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention.

Budget pour 2024-2025 au 1^{er} juillet 2025 et dépenses au 31 décembre 2025, par source de financement

(En euros)

<i>Source de financement</i>	<i>Budget pour 2024-2025</i>	<i>Dépenses pour l'exercice 2024-2025^a</i>	<i>Dépenses du budget 2024-2025 (%)</i>
Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention	74 105 511	73 883 419	100
Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires	232 299 081	94 758 211	41
Fonds d'affectation spéciale du mécanisme pour un développement propre	18 031 423	17 556 653	97
Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention	13 478 545	8 782 351	65
Fonds d'affectation spéciale pour le relevé international des transactions	3 124 843	2 594 701	83
Fonds de Bonn	5 219 044	5 007 936	96

⁴ Conformément à la pratique établie, le présent document a été élaboré sur la base du principe de la « comptabilité de caisse modifiée », qui combine la méthode de la comptabilité de caisse et la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon ce principe, les dépenses sont comptabilisées en totalité lorsque les engagements sont créés.

<i>Source de financement</i>	<i>Budget pour 2024-2025 l'exercice</i>	<i>Dépenses pour 2024-2025^a</i>	<i>Dépenses du budget 2024-2025 (%)</i>
Fonds d'affectation spéciale pour le Mécanisme d'attribution de crédits de l'Accord de Paris ^b	17 850 564	13 015 352	73
Compte spécial pour les conférences et autres dépenses recouvrables	11 829 856 ^c	11 598 488	98
Total	375 938 867	227 197 111	60

^a Ces montants sont provisoires et sous réserve de l'audit final de 2025.

^b Ce fonds d'affectation spéciale est utilisé depuis janvier 2025. En 2024, le budget et les dépenses liés aux activités réalisées au titre l'article 6.4 de l'Accord de Paris ont été gérés dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires.

^c Comprend la contribution du Gouvernement allemand au titre du dispositif « espace de travail moderne ».

III. Exécution du programme

A. Division Stratégie

11. La Division Stratégie donne de grandes orientations au secrétariat, afin que les activités de celui-ci soient guidées par l'article 2 de la Convention et l'article 2 de l'Accord de Paris, ainsi que par les valeurs et les principes des Nations Unies.

12. Au cours de la période considérée, la Division a assuré un leadership stratégique visant à aligner les activités du secrétariat sur ses missions fondamentales et à renforcer sa capacité à s'adapter à l'évolution du Programme d'action pour le climat. À l'heure où il est plus urgent que jamais d'agir pour le climat, la Division a renforcé le rôle du secrétariat consistant à accompagner les Parties dans leur effort collectif visant à atteindre les objectifs climatiques à long terme de la Convention et de l'Accord de Paris.

13. La Division s'est employée à renforcer la cohérence des travaux au sein du secrétariat, en veillant à ce qu'ils restent fondés sur des données factuelles, inclusifs et orientés vers l'action. En favorisant la collaboration interne et en renforçant les relations avec les Parties et les entités non Parties, y compris les organisations internationales, la Division a permis au secrétariat d'apporter un soutien opportun et efficace dans le cadre du processus intergouvernemental. Elle a joué son rôle de direction du secrétariat en collaborant étroitement avec les présidences des vingt-neuvième et trentième sessions de la COP, les présidences des organes subsidiaires et le Bureau des organes directeurs, contribuant à l'adoption, à ces sessions, du Pacte de Bakou pour l'unité de l'action climatique et du Paquet politique de Belém.

14. La Division a coordonné la représentation du secrétariat et la participation du Secrétaire exécutif à plusieurs manifestations, ce qui a permis au secrétariat de mieux s'acquitter des missions qui lui étaient confiées. Par ailleurs, elle a contribué à l'organisation des vingt-neuvième et trentième sessions de la COP.

15. Au cours de la période considérée, le Secrétaire exécutif et la Secrétaire exécutive adjointe ont poursuivi leurs activités de sensibilisation des Parties et des entités non Parties en vue de promouvoir et de faire avancer les travaux menés au titre de la Convention.

16. La Division a continué de collaborer étroitement avec les entités du système des Nations Unies. Le Secrétaire exécutif a notamment participé à des groupes de décision et de coordination de haut niveau, tels que le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, le Conseil de direction, le Comité exécutif et le Comité directeur de l'Initiative ONU80.

17. La Division a également contribué à la définition et à la mise en œuvre des priorités stratégiques du Secrétaire général de l'ONU sur les changements climatiques pour la période 2024-2025, notamment en appuyant les activités de sensibilisation aux changements climatiques menées par le Secrétaire général avant et pendant les vingt-neuvième et trentième sessions de la COP.

18. L'unité du développement organisationnel et du contrôle a continué de renforcer la planification et le suivi de l'exécution à l'échelle du secrétariat, tout en aidant le Secrétaire exécutif à définir l'objectif stratégique du secrétariat afin que celui-ci soit mieux à même de répondre aux besoins des Parties et de remplir ses mandats. Cette unité a coordonné les efforts en matière de développement organisationnel, de contrôle du budget et de rationalisation des processus internes. Il a notamment coordonné la mise en place d'un inventaire des procédures de contrôle interne, ce qui a abouti à la publication de la première déclaration du secrétariat relative au contrôle interne. Par ailleurs, l'unité a continué de coordonner les audits menés par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU.

B. Département des programmes

1. Coordination des programmes

19. La Coordination des programmes oriente et supervise les travaux des cinq divisions des programmes (Adaptation, Appui intergouvernemental et progrès collectifs, Moyens de mise en œuvre, Atténuation et Transparence). Elle veille à la cohérence de leurs activités stratégiques, techniques et administratives dans l'exécution de leurs programmes de travail et aux synergies, y compris en ce qui concerne le processus intergouvernemental établi et les organes constitués, conformément à leurs mandats.

20. En outre, la Coordination des programmes est chargée de coordonner la contribution du secrétariat au système des Nations Unies, notamment en apportant des connaissances techniques afin de garantir que les changements climatiques soient dûment pris en compte dans les résultats attendus ; en contribuant aux examens thématiques des objectifs de développement durable afin d'évaluer les progrès réalisés à l'échelle mondiale dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; et en participant aux mécanismes de gestion pertinents du système des Nations Unies, notamment le Groupe de la gestion de l'environnement et le Comité de haut niveau sur les programmes, ainsi qu'aux activités menées par le Groupe mixte de liaison des secrétariats des Conventions de Rio concernant les synergies entre les trois Conventions de Rio. Bien qu'il soit de plus en plus nécessaire pour le secrétariat de jouer un rôle proactif dans la mise en place de synergies avec d'autres entités du système des Nations Unies, le manque de ressources a continué de l'empêcher de contribuer pleinement, de manière stratégique et significative, aux travaux menés dans le cadre plus large du système des Nations Unies.

21. Au cours de la période considérée, la Coordination des programmes a contribué à la communication et à la collaboration dans le cadre de l'exécution des activités prescrites des divisions des programmes, en particulier des activités de nature transversale, notamment dans le contexte des réunions des organes constitués, des organes subsidiaires et des organes directeurs. Elle a également permis au secrétariat, y compris au Secrétaire exécutif, de participer à des manifestations et forums de premier plan, en prononçant des discours, en participant à des tables rondes et des conversations, et en menant des activités de communication stratégique, qui ont porté sur un large éventail de sujets et associé une multitude de parties prenantes.

22. La Coordination des programmes a apporté son soutien aux activités liées à la transition juste, notamment aux négociations menées à ce sujet lors des sessions des organes directeurs et des organes subsidiaires, au programme de travail des Émirats arabes unis sur la transition juste, ainsi qu'aux tables rondes ministérielles de haut niveau de 2024 et 2025 consacrées à la transition juste.

23. En ce qui concerne la gestion, l'administration des ressources financières et la coordination des activités, la Coordination des programmes a continué d'appuyer tous les processus existants et les travaux des cinq divisions conformément aux règles et règlements de l'Organisation des Nations Unies et aux politiques appliquées au titre de la Convention.

2. Division Adaptation

24. La Division Adaptation aide les Parties à renforcer leur capacité d'adaptation, à accroître leur résilience et à réduire leur vulnérabilité face aux changements climatiques. Au

cours de la période considérée, la Division : 1) a facilité la coopération intergouvernementale en matière d'adaptation et de pertes et préjudices, notamment en apportant son soutien au processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation, au programme de travail de Nairobi, au Mécanisme international de Varsovie et aux travaux liés à l'objectif mondial en matière d'adaptation ; 2) a apporté son soutien aux organes constitués (Comité de l'adaptation, Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, Groupe d'experts des pays les moins avancés et Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie) ; 3) a géré les données et informations relatives à l'adaptation ; et 4) a favorisé une participation plus large, notamment par l'intermédiaire des centres régionaux de collaboration, sur les thèmes de l'adaptation et des pertes et préjudices.

25. Son soutien au programme de travail Émirats arabes unis-Belém sur les indicateurs de progrès relatifs aux cibles visées aux paragraphes 9 et 10 de la décision 2/CMA.5 a notamment consisté à organiser une série de réunions d'experts et d'ateliers, qui ont ouvert la voie à l'adoption, à la septième session de la CMA, des Indicateurs d'adaptation de Belém, indicateurs normalisés permettant d'évaluer les progrès accomplis vers la réalisation de ces cibles d'ici à 2030, et progressivement au-delà. Par ailleurs, à sa septième session, la CMA a défini la vision Belém-Addis sur l'adaptation, qui prévoit un processus d'alignement des politiques des Parties sur deux ans, fondé sur leur expérience de l'utilisation des Indicateurs, parallèlement à des travaux techniques visant à améliorer les métadonnées et les méthodes relatives aux Indicateurs, l'objectif étant d'élaborer des orientations destinées à promouvoir l'utilisation des Indicateurs. Dans le contexte du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale, la Division a également élaboré un document technique, ainsi qu'une version simplifiée de ce document, consacré à la définition et à la compréhension de l'adaptation transformationnelle.

26. La Division a aidé le Comité de l'adaptation à mettre en œuvre ses plans de travail modulables pour les périodes 2022-2024 et 2025-2027, notamment en mettant au point et en lançant un portail interactif sur l'état d'avancement des mesures d'adaptation prises par les Parties, sur la base des informations communiquées dans les rapports relatifs à l'adaptation soumis au secrétariat, et en élaborant un rapport sur le thème « 30 ans d'adaptation dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris ». La Division a également aidé le Comité de l'adaptation à poursuivre ses efforts visant à renforcer la collaboration avec d'autres organes constitués et partenaires clés, ainsi qu'à soutenir la mise en œuvre du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale.

27. À l'occasion de l'Expo PNA de 2024, le Secrétaire exécutif a organisé un dialogue de haut niveau et porteur de changements sur les PNA et lancé l'initiative PNA 3.0⁵, qui laquelle a été étayée par une série d'activités menées par le secrétariat tout au long de la période 2024-2025. La Division a également aidé le SBI à évaluer les progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA⁶, qui s'est achevé à la trentième session de la COP⁷.

28. La Division a aidé le Groupe d'experts des pays les moins avancés à réexaminer l'aide qu'elle apporte à ces pays afin d'accélérer l'élaboration et la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation. Dans le cadre d'autres formes de soutien apportées au Groupe, la Division a contribué à l'élaboration de directives techniques actualisées sur les plans nationaux d'adaptation, d'une note d'orientation sur la mise en concordance des PNA, des CDN et des communications relatives à l'adaptation, ainsi que des rapports d'activité annuels sur le processus d'élaboration et d'exécution des PNA.

29. La Division a aidé le Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones à organiser une série d'événements relevant du mandat du forum, notamment la réunion annuelle des détenteurs de savoir et les tables rondes Septième génération, et à associer des peuples autochtones et des communautés locales à des travaux menés au titre de la Convention. Les travaux menés avec le soutien de la Division dans le cadre de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones ont abouti à

⁵ Voir <https://unfccc.int/NAP-3.0>.

⁶ Voir décision 8/CP.24, par. 19.

⁷ Voir décision 8/CP.30.

l'adoption du plan de travail de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones (plant de travail de Bakou) pour la période 2025-2027 et au maintien du mandat du Groupe de facilitation à la vingt-neuvième session de la COP.

30. Le soutien apporté au Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie et à ses groupes d'experts a permis de faire avancer la publication d'un guide technique sur la prise en compte des liens entre déplacements de population et changements climatiques dans les procédures nationales pertinentes de planification, ainsi que d'un document sur les pertes autres qu'économiques. Le secrétariat a également appuyé la mise en place du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques, ainsi que l'élaboration du Règlement intérieur du Conseil consultatif du Réseau et le troisième examen du Mécanisme international de Varsovie, qui s'est tenu à la trentième session de la COP et à la septième session la CMA.

31. La Division a appuyé les travaux menés dans le cadre du programme de travail de Nairobi en mobilisant les Parties et d'autres parties prenantes afin de combler les lacunes en matière de connaissances, dans le but de faire progresser les mesures axées sur l'adaptation et le renforcement de la résilience. Les travaux visaient à intensifier l'action menée aux niveaux national et régional dans le cadre de l'initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation ; à combler les lacunes en matière de connaissances et de capacités d'adaptation dans les régions montagneuses, ainsi qu'à mettre en place des systèmes de suivi et d'évaluation ; à renforcer les capacités dans le cadre du programme de travail de Nairobi afin de répondre aux besoins croissants et en constante évolution des Parties en matière de promotion des efforts d'adaptation et de renforcement de la résilience à l'échelle mondiale ; et à faire progresser les connaissances et le savoir-faire en matière d'adaptation au sein des communautés et des pays en s'appuyant sur des approches prospectives et sur différents systèmes de connaissances.

32. La Division a assuré la gestion de ses portails d'information, de données et de connaissances, notamment le registre des communications relatives à l'adaptation, le portail de connaissances sur l'adaptation, la plateforme NAP Central, le Centre d'échange d'informations des Fidji sur le transfert des risques, le portail Web de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, et le portail interactif sur l'état d'avancement des mesures d'adaptation prises par les Parties, et a régulièrement diffusé des informations sur l'adaptation via les réseaux sociaux. Par ailleurs, elle a rédigé les parties consacrées à l'adaptation du premier Rapport de synthèse sur les rapports biennaux au titre de la transparence et des rapports annuels de synthèse sur les CDN.

33. Faute de ressources, les ateliers sous-régionaux organisés dans le cadre de l'initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation, les Expos PNA et un atelier de formation sur les PNA destiné à la région Asie-Pacifique, ainsi que la mise à niveau et l'intégration de certains portails de données liés à l'adaptation, n'ont pas pu être mis en œuvre comme prévu. Pour la même raison, le secrétariat n'a pu répondre que partiellement à la demande des Parties visant à rendre les documents techniques du Comité de l'adaptation disponibles dans d'autres langues officielles de l'ONU ; le soutien apporté aux groupes d'experts du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie a été réduit, et les activités de sensibilisation prévues par le Comité de l'adaptation et le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie n'ont pas pu être menées à bien. L'octroi de ressources supplémentaires aiderait également la Division à aider les peuples autochtones et les communautés locales à participer de manière productive au processus de la Convention.

3. Division Atténuation

34. La Division Atténuation aide les Parties à mener une action climatique ambitieuse, qui s'inscrive dans le cadre des efforts déployés au niveau mondial pour contenir l'élévation de la température nettement en dessous de 2 °C et la limiter à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, notamment à coopérer dans le cadre de cette action, à la faciliter et à l'intensifier.

35. Au cours de la période considérée, la Division a apporté son soutien aux négociations concernant l'article 6 de l'Accord de Paris, le programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures

correspondantes, l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, les émissions imputables aux transports aériens et maritimes internationaux, ainsi que les caractéristiques des contributions déterminées au niveau national. La Division a organisé et animé la table ronde ministérielle de haut niveau sur l'ambition d'ici à 2030 à l'occasion de la sixième session de la CMA et a entrepris les préparatifs nécessaires à la tenue de cette table ronde à la septième session de cet organe⁸.

36. La Division a organisé deux dialogues mondiaux et deux manifestations consacrées à l'investissement dans le cadre du programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes, ainsi que deux dialogues mondiaux annuels sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre. Elle a également élaboré des rapports annuels résumant les discussions tenues lors de chacun des dialogues mondiaux. Par ailleurs, elle a organisé quatre réunions du Comité de Katowice sur les impacts et a élaboré les rapports annuels sur les activités de celui-ci. Elle a également appuyé la mise en œuvre du plan de travail du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre et du Comité de Katowice sur les impacts pour les sessions des organes subsidiaires (cinquante-sixièmes à soixante-troisièmes sessions respectives), en publiant des documents techniques et des études de cas et en élaborant un programme de formation consacré au renforcement des capacités. À la demande du forum, la Division a organisé 12 manifestations et ateliers de session et a élaboré les rapports correspondants.

37. La Division a continué de coopérer avec un large éventail d'organismes de l'ONU et d'organisations internationales afin de traiter les questions liées à l'atténuation, notamment les émissions imputables aux transports aériens et maritimes internationaux. Il s'agissait notamment d'une collaboration avec les secrétariats de l'Organisation de l'aviation civile internationale, en particulier sur le Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale, et de l'Organisation maritime internationale, ainsi qu'une collaboration avec des partenaires tels que le Partenariat sur les contributions déterminées au niveau national, l'Agence internationale de l'énergie, l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et Climate Action Tracker.

38. La Division a contribué à la coordination de la préparation de deux rapports annuels faisant la synthèse des informations communiquées par les Parties dans leurs contributions déterminées au niveau national et a apporté sa contribution concernant les informations fournies par les Parties au titre de l'article 6 de l'Accord de Paris, les mesures d'atténuation et les mesures de riposte. Elle a également contribué à l'élaboration du premier rapport de compilation-synthèse sur les rapports biennaux au titre de la transparence en faisant la synthèse des informations relatives aux mesures de riposte communiquées par les Parties. En outre, elle a rédigé deux rapports annuels sur les activités du secrétariat liées à la mise en œuvre des directives concernant les démarches concertées visées au paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord de Paris ; un rapport de synthèse sur les thèmes dont seront saisis les groupes de discussion restreints et les démarches non fondées sur le marché en cours dans les domaines initiaux d'application des activités du programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris et dans la décision 4/CMA.3 ; ainsi que quatre rapports sur les ateliers organisés pendant la session du Comité de Glasgow sur les démarches non fondées sur le marché.

39. La Division a organisé quatre réunions du Comité de Glasgow ; a lancé la plateforme pour l'enregistrement et l'échange d'informations sur les démarches non fondées sur le marché et a publié un manuel d'utilisation pour la plateforme ; et a mis au point une série de ressources de renforcement des capacités et de webinaires consacrés à la mise en œuvre du paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris. En ce qui concerne les examens techniques par des experts prévus à l'article 6.2 de l'Accord de Paris, la Division a lancé deux cycles d'examens centralisés des rapports initiaux et des rapports initiaux actualisés soumis par les Parties concernant leur participation à des démarches concertées, et a publié sur la plateforme

⁸ En raison d'un cas de force majeure, il n'a pas été possible d'organiser la table ronde à la septième session de la CMA, comme cela était prévu initialement. Sous la direction de la présidence de la trentième session de la COP, le secrétariat étudie les possibilités d'organiser la table ronde en 2026.

centralisée de comptabilisation et de déclaration cinq rapports d'examen finalisés au cours de la période considérée.

40. Dans le cadre de son soutien aux organes constitués, la Division a organisé et animé 10 réunions de l'Organe de supervision du mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris, six réunions du Conseil exécutif du MDP et deux réunions du Forum des administrateurs de systèmes de registres.

41. En ce qui concerne la gestion des données et des informations, la Division a continué à recueillir des informations sur les politiques d'atténuation mises en œuvre par les Parties, y compris l'état d'avancement de leur mise en œuvre, et a mis à jour et continué à gérer la plateforme et le centre de connaissances consacrés aux stratégies à long terme de développement à faible taux d'émissions. En collaboration avec le Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national, la Division a mis au point et lancé le Navigateur CDN 3.0. Elle a continué de fournir des données et un appui analytique au MDP, en traitant 9 616 transactions dans le registre du MDP et en tenant à jour les bases de données sur les activités de projet et les programmes d'activités, ainsi que les données et informations relatives au MDP.

42. La Division a continué de s'appuyer sur les centres régionaux de collaboration pour fournir une assistance technique et un soutien au renforcement des capacités aux Parties et aux acteurs régionaux, afin de faciliter l'élaboration des rapports biennaux au titre de la transparence, des plans nationaux d'adaptation et des contributions déterminées au niveau national, ainsi que leur participation aux activités prévues au titre de l'article 6 de l'Accord de Paris. Les centres régionaux de collaboration ont collaboré avec plus de 130 organisations partenaires, parmi lesquelles des organismes de l'ONU, des coordonnateurs résidents de l'ONU, des Bureaux de la coordination des activités de développement de l'ONU ainsi que des banques multilatérales. Les centres régionaux de collaboration ont coorganisé ou appuyé plus de 500 manifestations, notamment les Semaines du climat 2025, des dialogues régionaux, des ateliers, des réunions d'experts et des webinaires ; ont fourni une aide directe aux pays à la demande des Parties ; et ont répondu aux demandes de renseignements formulées par plus de 100 Parties concernant l'élaboration et la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation et des contributions déterminées au niveau national, ainsi que l'article 6 de l'Accord de Paris et la tarification du carbone. En collaboration avec les divisions des affaires juridiques, de l'appui intergouvernemental et des progrès collectifs, ainsi que de la coordination des programmes, les centres régionaux de collaboration ont lancé l'initiative de renforcement des capacités des négociateurs (« Capacity-Building for Negotiators initiative »). Ils ont en outre apporté leur soutien et contribué à la réalisation de plus de 200 supports de connaissances, notamment des bulletins d'information, des rapports, des études, des analyses régionales et des articles.

43. En ce qui concerne le Protocole de Kyoto, la Division a continué d'assurer la supervision et l'appui du fonctionnement du mécanisme pour un développement propre et du relevé international des transactions.

4. Division Moyens de mise en œuvre

44. La Division des moyens de mise en œuvre apporte son aide aux Parties en facilitant le processus intergouvernemental et en appuyant l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris pour ce qui est du financement de l'action climatique, du développement et de transfert des technologies, ainsi que du renforcement des capacités. Au cours de la période considérée, la Division a notamment apporté un soutien dans le cadre des négociations sur le nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique et le Programme de Belém pour la mise en œuvre des technologies⁹ et a contribué aux efforts déployés à l'échelle du secrétariat concernant les premiers rapports biennaux au titre de la transparence des Parties et les rapports annuels de synthèse sur les CDN.

45. La Division a aidé le Comité permanent du financement à mettre en œuvre son plan de travail pour 2024-2025 et à organiser six réunions. Les activités ont notamment consisté à préparer la sixième évaluation biennale faisant le point des flux financiers dans le domaine

⁹ Décision 18/CMA.7.

de l'action en faveur du climat, à mener les travaux préparatoires pour la septième évaluation, ainsi qu'à préparer le deuxième rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif consistant à mobiliser ensemble 100 milliards de dollars des États-Unis par an, le deuxième rapport sur la détermination des besoins des pays en développement Parties liés à la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris, ainsi qu'un rapport sur les pratiques communes concernant les définitions et les méthodes de notification et de comptabilisation du financement de l'action climatique. La Division a également élaboré des projets d'accords entre la COP, la CMA et le Conseil du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices, ainsi que des projet d'orientations à l'intention des entités fonctionnelles du Mécanisme financier. Elle a également organisé le Forum 2024 du Comité permanent du financement sur l'accélération de l'action climatique et de la résilience grâce à un financement tenant compte des questions de genre, ainsi que le Forum 2025 du Comité permanent du financement sur l'accélération de l'action climatique et de la résilience grâce au financement de systèmes alimentaires et d'une agriculture durables.

46. Dans le cadre du programme de travail spécial sur le nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique, la Division a organisé trois dialogues d'experts techniques, trois réunions et un dialogue ministériel de haut niveau, et a rédigé des rapports de synthèse à leur sujet. Elle a également rédigé des synthèses des contributions reçues avant chaque dialogue d'experts techniques, ainsi que le rapport annuel des Coprésidents du programme de travail spécial à l'intention de la CMA. À la suite de l'adoption de la décision [1/CMA.6](#), la Division a apporté son soutien aux présidences des sixième et septième sessions de la CMA pour l'élaboration de la « Feuille de route de Bakou à Belém : objectif 1 300 milliards », notamment en organisant des consultations avec les Parties et d'autres parties prenantes.

47. En ce qui concerne l'article 9.5, de l'Accord de Paris, la Division a élaboré une compilation-synthèse des informations contenues dans les troisièmes communications biennales des Parties, a organisé le troisième atelier de session tenu en marge des soixante-deuxièmes sessions respectives des organes subsidiaires et a rédigé un rapport de synthèse à ce sujet, et a aidé la présidence de la trentième session de la COP à organiser le dialogue ministériel de haut niveau sur le financement de l'action climatique lors de la septième session de la CMA. Elle a également appuyé deux autres dialogues ministériels de haut niveau en 2024, consacrés respectivement au financement de l'action climatique et à l'urgente nécessité d'augmenter le financement de l'adaptation.

48. La Division a organisé quatre ateliers relevant du Dialogue de Charm el-Cheikh sur le champ d'application du paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris et sa complémentarité avec l'article 9 de l'Accord, et a rédigé les rapports d'atelier correspondants ainsi que les rapports annuels destinés à la CMA.

49. La Division a apporté son soutien au Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices en assurant le secrétariat des réunions de son Conseil et en contribuant à sa mise en œuvre.

50. Dans le cadre du projet relatif au financement fondé sur les besoins (Needs-based Finance), soutenu par la Division, les travaux se sont poursuivis afin de permettre au secrétariat de s'acquitter de son mandat, qui consiste à étudier les moyens d'aider les pays en développement Parties à évaluer leurs besoins et leurs priorités en matière de financement de l'action climatique, et à traduire ces besoins en mesures concrètes¹⁰. La Division a mené ces travaux en collaboration avec les entités fonctionnelles du Mécanisme financier et d'autres partenaires. Les activités menées dans le cadre de l'initiative sur le financement pour les situations de conflit et les besoins humanitaires aigus (Finance for Conflict and High Humanitarian Need), qui s'inscrit dans le projet « Needs-based Finance », s'appuient sur ce mandat en apportant un soutien sur mesure aux PMA et aux PEID touchés par des conflits, en situation de fragilité et confrontés à de graves défis humanitaires, en mettant l'accent sur la détermination de voies et de mécanismes concrets permettant d'accéder au financement de l'action climatique.

¹⁰ Décision [4/CP.28](#), par. 17.

51. La Division a apporté son soutien en vue de l'adoption du Programme de Belém pour la mise en œuvre des technologies, notamment en facilitant l'organisation de trois discussions informelles en ligne sur la mise au point et le transfert de technologies, convoquées par les présidences des vingt-neuvième et trentième sessions de la COP et par la Présidente du SBI. Le soutien apporté par la Division a également contribué à l'adoption des fonctions révisées du Centre des technologies climatiques, à la prolongation du mandat du Centre jusqu'en 2041 et au lancement de l'appel à propositions concernant l'accueil du Centre¹¹. La Division a organisé un atelier de session sur les relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier, a élaboré un rapport de synthèse sur les contributions reçues à ce sujet ainsi qu'un rapport sur l'atelier. Elle a également rédigé deux rapports annuels communs du Comité exécutif de la technologie (CET) et du Centre-Réseau des technologies climatiques (CRTC), et a lancé le troisième examen indépendant du CRTC ainsi que l'évaluation du programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies.

52. La Division a aidé le CET à exécuter son plan de travail glissant 2023-2027 et a organisé quatre réunions du CET ainsi que quatre sessions conjointes entre le CET et le Conseil du CRTC. Parmi les principaux résultats du CET figuraient l'élaboration de recommandations, la production de supports de connaissances et l'organisation de dialogues et de manifestations, notamment sur les systèmes agroalimentaires, l'adaptation fondée sur les risques, les énergies renouvelables, les systèmes d'alerte précoce, les bâtiments et les infrastructures, la décarbonation industrielle, les technologies et les infrastructures tenant compte des questions de genre pour la mobilité urbaine, les systèmes nationaux d'innovation, les évaluations des besoins technologiques et les plans d'action pour la technologie, et l'IA au service de l'action climatique dans les pays en développement.

53. La collaboration entre la division et le CRTC s'est encore renforcée dans le cadre du programme de travail conjoint du Mécanisme technologique pour la période 2023-2027 et de l'initiative du Mécanisme technologique sur l'IA au service de l'action climatique pour la période 2024-2027¹². La Division a organisé le premier Forum du CET sur l'IA au service de l'action climatique en 2025, a décerné le prix du Mécanisme technologique « L'IA au service de l'action climatique 2025 » et a participé à neuf forums régionaux du CRTC destinés aux entités nationales désignées.

54. La Division a appuyé les négociations sur le renforcement des capacités en établissant des rapports, tels que le rapport de synthèse annuel sur l'application du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement, et le rapport de compilation-synthèse annuel sur les activités de renforcement des capacités menées par les organes créés au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto, ainsi que par les organes qui concourent à l'application de l'Accord de Paris. Elle a également organisé les 13 et 14 éditions du Forum de Durban sur le renforcement des capacités, qui étaient toutes deux axées sur le renforcement des capacités en matière d'accès et de mobilisation du financement de l'action climatique pour les plans nationaux d'adaptation et les contributions déterminées au niveau national, et a publié des rapports sur les résultats de ces forums. Elle a également aidé le Comité de Paris sur le renforcement des capacités à mettre en œuvre ses plans de travail pour les périodes 2021-2024 et 2025-2029 en lançant deux appels à propositions, en organisant deux ateliers visant à renforcer la capacité des pays en développement Parties à élaborer et à mettre en œuvre leurs CDN, et en organisant une manifestation consacrée à la résolution des lacunes en matière d'accès au financement pour la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation. Par ailleurs, elle a organisé les sixième et septième réunions du Pôle de renforcement des capacités, ainsi que quatre réunions du groupe de coordination informel pour le renforcement des capacités au titre de la Convention et de l'Accord de Paris, et a notamment rédigé les quatre rapports correspondants, contribuant ainsi à améliorer la coordination en matière de renforcement des capacités au titre de la Convention.

55. Par ailleurs, la Division a apporté son soutien aux activités menées dans le cadre du Réseau du Comité de Paris, notamment huit manifestations et le lancement du pôle « Énergie » du Réseau. Elle a continué de soutenir des initiatives en faveur de la jeunesse et des bourses, notamment la mise en œuvre de l'initiative « Youth4Capacity » et la supervision

¹¹ Voir décisions 10/CP.30 et 18/CMA.7.

¹² Voir https://unfccc.int/ttclear/artificial_intelligence.

du Fellowship Capacity Award Program to Advance Capabilities and Institutional Training (programme de bourses d'études pour le renforcement des capacités et la formation institutionnelle), dont 10 boursiers issus des PMA et des PEID ont bénéficié.

5. Division Transparence

56. La Division Transparence appuie le processus intergouvernemental relatif aux dispositifs de suivi, de notification et de vérification et au cadre de transparence renforcé, notamment en fournissant une assistance technique aux pays en développement Parties à cet égard et en dispensant des formations aux experts participant aux processus de notification, d'examen et d'analyse prévus dans ce cadre. Dans le cadre de la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé, la Division appuie les travaux visant à traiter les questions méthodologiques, notamment en ce qui concerne les inventaires de gaz à effet de serre, le programme REDD+, l'agriculture, l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie, les directives du GIEC et les paramètres de mesure communs. Elle soutient également les travaux du Groupe consultatif d'experts en matière de transparence et gère une base de données climatiques de référence, qui permet la gestion et l'analyse des informations, ainsi que plusieurs systèmes, outils et portails, tels que le registre des CDN et le Portail de l'Action climatique mondiale.

57. Au cours de la période considérée, la Division a continué de contribuer au dialogue intergouvernemental en apportant un appui fonctionnel aux parties prenantes. Elle a apporté son soutien aux négociations et organisé des manifestations prescrites dans le cadre des sessions des organes directeurs et des organes subsidiaires afin de faire avancer les travaux sur les questions liées à la transparence, notamment la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé et les dispositifs de suivi, de notification et de vérification ; l'évaluation multilatérale, l'échange de vues axé sur la facilitation et l'examen multilatéral, axé sur la facilitation, des progrès accomplis dans le cadre des travaux du SBI ; les rapports des pays en développement Parties, notamment en ce qui concerne l'appui financier et technique dont ils ont besoin et qu'ils ont reçu ; l'interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre ; et l'Initiative commune de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire.

58. La Division a poursuivi ses travaux visant à rendre opérationnel le cadre de transparence renforcé et à aider les Parties à opérer la transition des dispositifs actuels de suivi, de notification et de vérification vers le cadre de transparence. Elle a procédé à l'examen technique de 50 rapports biennaux au titre de la transparence, de 14 communications nationales et rapports biennaux de Parties visées à l'annexe I, de 35 rapports attendus à l'expiration de la période d'ajustement accordée pour l'exécution des engagements pris dans le cadre de la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto, de 16 soumissions de niveaux de référence des émissions forestières au titre du mécanisme REDD+ et de six annexes techniques REDD+, ainsi que de neuf rapports biennaux actualisés de Parties non visées à l'annexe I. Elle a également procédé à 43 examens simplifiés des rapports nationaux d'inventaire soumis par des Parties visées à l'annexe I en 2024-2025. En outre, elle a organisé quatre ateliers d'échange de vues axé sur la facilitation à l'intention de 21 Parties non visées à l'annexe I, deux sessions d'évaluation multilatérale dans le cadre du cinquième cycle du processus d'évaluation et d'examen au niveau international à l'intention de 29 Parties visées à l'annexe I, deux sessions d'examen multilatéral, axé sur la facilitation, des progrès accomplis pour 12 Parties et deux réunions d'examineurs principaux des rapports biennaux au titre de la transparence (une en présentiel et une en ligne). Elle a publié divers rapports, notamment le premier rapport de synthèse sur les rapports biennaux au titre de la transparence, 22 rapports d'examen technique par des experts de rapports biennaux au titre de la transparence, 42 rapports de synthèse sur l'examen des rapports biennaux, 21 rapports de synthèse sur l'analyse technique des rapports biennaux actualisés, 14 rapports d'évaluation technique des niveaux de référence des émissions forestières au titre du mécanisme REDD+, deux rapports sur les informations et les données relatives aux gaz à effet de serre, 35 rapports finals de compilation et de comptabilisation concernant la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto, deux rapports au SBSTA sur l'examen technique des inventaires des GES établis au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto, un rapport sur l'état de la soumission des communications nationales et des rapports biennaux, ainsi que le rapport annuel sur l'examen technique par des experts

des rapports biennaux au titre de la transparence. Elle a également participé à la rédaction de deux rapports de synthèse annuels sur les contributions déterminées au niveau national.

59. Comme elle avait été chargée de le faire, la Division a mis les outils de communication d'information du cadre de transparence renforcé à la disposition des Parties en juin 2024. Elle a organisé plusieurs sessions de formation à ces outils, auxquelles ont participé plus de 1 250 experts. De plus, elle a continué de permettre aux Parties d'accéder aux systèmes et outils liés à la transparence, notamment le registre des contributions déterminées au niveau national et le Portail de l'Action climatique mondiale ; a mis à jour l'interface d'accès aux données relatives aux GES sur la base des dernières communications des Parties ; a amorcé la mise au point de la nouvelle base de données climatiques de référence ; a continué à traiter et à publier les rapports nationaux et les CDN ; et a répondu aux demandes de renseignements concernant les données relatives aux GES.

60. La Division a continué à soutenir le Groupe consultatif d'experts en organisant trois réunions régulières et deux forums informels, en animant 11 ateliers pratiques et huit webinaires sur la préparation des rapports biennaux au titre de la transparence, auxquels ont participé 401 personnes, et en mettant à jour le rapport annuel d'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités du Groupe consultatif d'experts. Elle a organisé 24 sessions de formation, dans les pays ou en ligne, consacrées à la mise en œuvre du cadre de transparence et à l'élaboration des rapports biennaux au titre de la transparence, auxquelles ont participé 1 227 personnes. Elle a également appuyé l'organisation de 11 sessions de formation dans le cadre du programme de formation à la transparence en matière d'action climatique et d'appui, au titre de la Convention, portant sur les thèmes de l'adaptation, du cadre de transparence renforcé et des inventaires de GES, auxquelles ont participé au total 422 stagiaires. En outre, elle a organisé 22 ateliers en présentiel sur l'assurance qualité des inventaires nationaux de GES pour les pays en développement, 23 ateliers de renforcement des capacités sur les statistiques relatives à l'énergie, 11 webinaires mondiaux traitant de sujets tels que l'analyse des incertitudes dans les inventaires de GES, les dispositions institutionnelles, le carbone organique du sol et l'utilisation de COPERT, ainsi qu'un atelier régional sur la mise en place de systèmes nationaux durables de gestion des inventaires de GES et l'utilisation du logiciel d'inventaire du GIEC. Une assistance technique a été fournie en permanence à des experts de 24 pays pour l'élaboration d'inventaires des GES et de plans nationaux d'amélioration de ces inventaires. Le service d'assistance relatif aux GES a répondu aux demandes de 474 experts issus de 80 pays.

61. La Division a mis en place et géré un programme de formation complet destiné à renforcer les capacités des experts à mener des examens techniques au titre du cadre de transparence renforcé. Ce programme comprend des supports de cours en ligne en libre accès ainsi qu'un processus de certification associé pour les experts désignés par les Parties et les organisations intergouvernementales, ce qui a permis de certifier 991 experts. Elle a organisé six séminaires de formation pratique en présentiel destinés aux nouveaux experts chargés de l'évaluation. La division a lancé la formation consacrée à l'examen volontaire des informations sur les effets des changements climatiques et sur l'adaptation à ces changements, communiquées en vertu de l'article 7 de l'Accord de Paris.

62. Par ailleurs, la Division a organisé, en partenariat avec les présidences des vingt-neuvième et trentième sessions de la COP, une série d'ateliers et de manifestations de haut niveau visant à donner un nouvel élan à la mise en œuvre continue du cadre de transparence renforcé et à favoriser la participation universelle aux processus concernés. Au cours des sessions des organes directeurs et des organes subsidiaires, la Division a organisé plus de 80 manifestations à l'intention des parties prenantes intéressées sous le thème « Together4Transparency » (ensemble pour la transparence), dans le but d'encourager et de soutenir la soumission en temps voulu par les Parties de leurs premiers rapports biennaux au titre de la transparence et d'améliorer la transparence des rapports liés au climat.

C. Département des opérations

1. Coordination des opérations

63. La Division Coordination des opérations oriente, coordonne et supervise les travaux des deux divisions opérationnelles, à savoir la Division Affaires de la Conférence et la Division Administration et opérations, notamment en ce qui concerne la suite donnée aux observations des organes de surveillance et les synergies qui en découlent, l'amélioration constante des procédures, notamment de contrôle interne, ainsi que l'appui à la mise en œuvre de mesures propres à promouvoir la réalisation collective des objectifs et buts de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris.

64. Au cours de la période considérée, la Division Coordination des opérations a facilité le bon fonctionnement du système de gestion des documents, a procédé à la conservation numérique des documents historiques liés à la Convention et a assuré la gestion et la publication des archives du secrétariat. Au total, 42 mètres linéaires de documents matériels ont été transférés ; 6 915 documents audiovisuels ont été traités ; 4 224 demandes de consultation d'enregistrements ont été traitées, dont 3 994 concernaient des enregistrements audiovisuels ; 21 686 enregistrements numériques ont été évalués, décrits et enregistrés dans le système de conservation numérique ; et 16 280 enregistrements ont été publiés sur la plateforme d'archives climatiques numériques.

65. La mobilisation des ressources et les partenariats ont continué à jouer un rôle déterminant dans le renforcement de la viabilité financière du secrétariat et dans la mise en œuvre de ses mandats et priorités. Le secrétariat a obtenu un montant record de 63,7 millions de dollars en 2024 et de 48,1 millions de dollars en 2025 au titre des contributions volontaires versées au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires et au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention, provenant à la fois des Parties et des entités non Parties. La base de financement est passée de 22 Parties en 2023 à 28 Parties en 2024-2025, y compris les Parties non visées à l'annexe I que sont l'Arabie saoudite, l'Azerbaïdjan, les Émirats arabes unis, la République de Corée et Singapour. Par ailleurs, le secrétariat a constaté une augmentation progressive des contributions non préaffectées ou préaffectées de manière souple et des contributions pluriannuelles versées par les donateurs des Parties. Cette hausse témoigne de la confiance et de la mobilisation d'un large éventail de partenaires à l'égard du secrétariat et offre à ce dernier une plus grande souplesse et une meilleure prévisibilité en matière de financement, ce qui lui permet de mener à bien les activités qui lui sont confiées avec plus d'efficacité.

66. Le soutien accru des Parties témoigne de leur engagement toujours plus fort à agir pour remplir les mandats prioritaires et à renforcer la participation des pays en développement, en particulier des PMA et des PEID, au processus intergouvernemental relatif au climat. Parallèlement, la mise en place de nouveaux partenariats stratégiques et le renforcement de la collaboration avec les entités non Parties ont permis de renforcer la mobilisation, d'améliorer les données et les analyses climatiques, et de soutenir les solutions climatiques fondées sur l'intelligence artificielle. Les efforts visant à renforcer les partenariats et la collaboration ont été soutenus par l'élaboration et la mise en œuvre de la première stratégie à moyen terme de mobilisation des ressources et de partenariat (2024-2028) à l'échelle du secrétariat et des politiques connexes, ainsi que par des outils de gestion des partenariats, tels que des tableaux de bord, visant à renforcer la mobilisation des ressources fondée sur les données et la participation des parties prenantes au sein du secrétariat. Les partenariats avec les Parties et les entités non Parties ont joué un rôle essentiel dans l'avancement des travaux du secrétariat tout au long de la période considérée.

2. Division Administration et opérations

67. La Division Administration et opérations est chargée de gérer les ressources financières du secrétariat et de coordonner la préparation, la mise en œuvre et le suivi du programme de travail et du budget, y compris l'établissement de rapports sur la mise en œuvre du programme de travail. Elle supervise les achats, la gestion des biens immobiliers et des installations, ainsi que les services de voyage, en veillant à ce que ces fonctions soient exercées de manière efficace et dans le respect des principes de durabilité environnementale

et sociale. Elle assure également la maintenance d'une infrastructure des technologies de l'information et des communications sécurisée et fiable, et soutient le processus intergouvernemental grâce à la gestion des systèmes centraux. En outre, elle élabore et met à jour des politiques et des directives administratives et opérationnelles afin d'assurer le bon fonctionnement du secrétariat.

68. Au cours de la période considérée, la Division a apporté avec succès un soutien financier et budgétaire au secrétariat et à ses clients externes. Elle a appuyé l'examen des questions budgétaires et a élaboré des déclarations orales sur les implications budgétaires prononcées lors des soixantièmes et soixante-deuxièmes sessions respectives des organes subsidiaires et des vingt-neuvième et trentième sessions de la COP. Elle a renforcé les contrôles relatifs aux rapports destinés aux donateurs, ce qui a favorisé l'obtention de financements supplémentaires. Les procédures de contrôle financier relatives aux accords conclus avec les partenaires chargés de la mise en œuvre ont également été renforcées, ce qui a permis d'améliorer le respect des règles et de réduire les risques. Elle a établi les états financiers pour 2024 conformément aux Normes comptables internationales du secteur public et a apporté son concours à l'audit connexe mené par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU. Le Comité a émis une opinion sans réserve sur les états financiers annuels vérifiés de 2024 et a réglé toutes les questions d'audit en suspens liées aux finances des exercices précédents. Un plan relatif à l'assurance-qualité pour l'établissement des états financiers de 2025 a été mis en œuvre. Une nouvelle procédure de prolongation des contrats du personnel a également été mise en place, en fonction des sources de financement disponibles. Au total, en 2025, 23 505 transactions financières ont été traitées directement par le secrétariat, de manière précise et rapide. Ces opérations comprenaient le versement d'indemnités journalières de subsistance à plus de 1 000 participants lors de manifestations majeures, notamment par le biais de systèmes de cartes prépayées lors vingt-neuvième et trentième sessions de la COP. Les procédures internes de paiement ont été encore renforcées afin de garantir que tous les paiements soient parfaitement conformes aux conditions contractuelles et effectués après vérification de la prestation des services. La Division a produit des rapports Umoja Analytics, dérivés des rapports analytiques du module Informatique décisionnelle d'Umoja, a facilité la transition d'Umoja Business Intelligence vers Umoja Analytics, a mis au point deux tableaux de bord destinés à la haute direction sur la situation financière du secrétariat afin d'étayer la prise de décisions au niveau de la direction et a transmis des statistiques financières au secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

69. La Division a continué d'exécuter les activités d'achat en cherchant à obtenir les meilleurs prix et en faisant jouer la concurrence. Elle a géré 1 199 dossiers d'achat pour un montant total de 71,8 millions de dollars, dont 46 % ont été menés dans le cadre d'accords à long terme et 31 % en coopération avec d'autres entités du système des Nations Unies. Le portefeuille des marchés comprenait 19 nouveaux appels d'offres et 185 demandes informelles. La Division a réorganisé l'utilisation des locaux de bureau, réduisant ainsi la superficie totale du secrétariat de 10 %. Elle a coordonné les efforts du secrétariat visant à réduire son impact environnemental et à atteindre la neutralité carbone. En achetant et en annulant des unités de réduction certifiée des émissions du Fonds pour l'adaptation et en utilisant la plateforme de compensation des émissions de carbone de l'ONU, le secrétariat a contribué à la compensation, par le système des Nations Unies, de 1 842 kilotonnes d'équivalent CO₂, soit 67 % des émissions globales de GES du système des Nations Unies en 2024. Au total, 4 412 réservations de voyage ont été effectuées pour les participants et 3 429 pour le personnel participant aux manifestations organisées au titre de la Convention, notamment les soixantièmes et soixante-deuxième sessions respectives des organes subsidiaires et les vingt-neuvième et trentième sessions de la COP.

70. La sous-division des technologies de l'information et des communications a continué de fournir des processus opérationnels fiables, fondés sur la technologie, ainsi que des services informatiques à plus de 540 membres du personnel du secrétariat, tout en faisant progresser la stratégie de transformation numérique de ce dernier. La modernisation numérique s'est poursuivie avec le retrait des anciennes plateformes obsolètes, telles que SharePoint 2010, et la mise en œuvre de la nouvelle politique de gouvernance des données, qui vise à renforcer la protection des données. Parmi les autres travaux importants réalisés figurent l'amélioration des outils de communication d'informations au titre du cadre de

transparence renforcé en partenariat avec Microsoft ; la mise au point de la première phase de la base de données climatiques de référence ; l'appui à la transition du mécanisme pour un développement propre vers le mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris ; et la diffusion d'orientations techniques pour les nouveaux registres dans le cadre des axes de travail relevant de l'article 6. Parmi les travaux réalisés pour les clients figurent la mise en place du nouveau portail en libre-service dédié aux initiatives, qui permet aux entités non Parties de suivre et de rendre compte des initiatives climatiques présentées sur le Portail de l'Action climatique mondiale, la modernisation des anciens portails et l'extension de l'accès sécurisé aux plateformes numériques. La sous-division des technologies de l'information et des communications a fourni des conseils techniques pour l'élaboration de l'instruction administrative à l'échelle du secrétariat sur l'IA et de la politique de gouvernance des données, actuellement en cours d'élaboration. Dans le cadre de la trentième session de la COP et des soixante-troisièmes sessions respectives des organes subsidiaires, la sous-division des technologies de l'information a mis au point un nouveau système de publication de documents visant à faciliter l'accès aux documents pendant les sessions et a renforcé l'infrastructure afin de fournir des réseaux sécurisés et des plateformes numériques permettant la participation en ligne. La transition vers le Centre de services mondial de l'ONU en tant que prestataire de services de gestion de l'infrastructure a été menée à bien.

3. Division Affaires de la Conférence

71. La Division Affaires de la Conférence assure les services de conférence dans le cadre des sessions des organes directeurs et des organes subsidiaires ainsi que pour les réunions relevant de la Convention.

72. Au cours de la période considérée, la Division a assuré la prestation de services pour les vingt-neuvième et trentième sessions de la COP ainsi que pour les soixantièmes et soixante-deuxièmes sessions respectives des organes subsidiaires, des réunions de grande envergure et les Semaines du climat 2025, garantissant ainsi la continuité opérationnelle, l'inclusivité et la transparence malgré les contraintes financières et logistiques. Parmi les priorités figuraient la modernisation numérique, la gestion durable des manifestations et la réduction des risques opérationnels (liés à la continuité du service pendant les sessions ; aux technologies de l'information ; et aux contraintes en matière de sécurité, de logistique et de ressources), ainsi que la prestation de services de grande qualité face à une participation record et à une complexité croissante.

73. En 2025, la Division a mis en place un système modernisé d'inscription des participants (fondé sur l'outil Indico de l'ONU) pour les réunions hors session. Par ailleurs, trois outils IA de validation de concept destinés à faciliter la gestion des réunions et les services aux participants ont été mis en place, dont un outil permettant de répondre aux demandes de renseignements concernant les visas, qui a été utilisé plus de 2 000 fois. La transition numérique est restée une priorité stratégique et, dans ce cadre, le processus d'appel d'offres pour une nouvelle plateforme de gestion des manifestations et des réunions a été lancé.

74. Faute de ressources financières suffisantes, la Division a assuré le secrétariat des soixantièmes sessions respectives des organes subsidiaires en réduisant les heures de réunion et en supprimant la participation à distance. Les soixante-deuxièmes sessions respectives des organes subsidiaires ont également fait l'objet d'une réduction des heures de réunion, mais la participation à distance a été rétablie. La Division a appuyé les vingt-neuvième et trentième sessions de la COP, organisées selon des modalités hybrides.

75. La Division a assuré le secrétariat de plus de 2 000 réunions de session et de 77 réunions pré-session dans le cadre des soixantièmes et soixante-deuxièmes sessions respectives des organes subsidiaires, ainsi que de 111 réunions dans le cadre des Semaines du climat 2025, et a organisé 334 ateliers. À l'occasion de ces réunions et manifestations, la Division a facilité la participation de plus de 25 000 personnes en leur apportant une aide en matière de visas, d'achats et de financement. En outre, elle a traité 70 documents d'avant-session (totalisant environ 600 000 mots) ainsi que de nombreux documents de session.

76. Dans le cadre des vingt-neuvième et trentième sessions de la COP, la Division a assuré le soutien logistique de plus de 5 500 réunions, a facilité la participation de 80 chefs d'État et de gouvernement ainsi que de plus de 140 000 participants aux sessions, et a fourni aux présidences de la COP et aux participants des services en ce qui concerne l'organisation des lieux de réunion, l'aide à l'obtention de visas, l'hébergement et le soutien financier. Elle a traité 161 documents d'avant-session (représentant environ 1,4 million de mots) ainsi que de nombreux documents de session, a contribué à la finalisation des accords avec le pays hôte, a favorisé l'inclusivité en mettant en place des services d'accessibilité et en appliquant le Code de conduite pour les conférences, réunions et manifestations organisées au titre de la Convention, et a soutenu les efforts du secrétariat en matière de développement durable et de neutralité carbone.

77. La trentième session de la COP a posé d'importants défis logistiques en raison des contraintes liées à l'infrastructure et aux capacités à Belém. Ainsi, l'enquête menée auprès des clients après la session (3 901 réponses) a révélé un taux de satisfaction de 47 % concernant les Services de conférence fournis, ce qui est inférieur à l'objectif de 70 % et à celui de 79 % enregistré pour la vingt-neuvième session de la COP par les 3 536 personnes ayant répondu à l'enquête.

78. La Division a assuré la prestation des services essentiels en dehors des sessions, en apportant son soutien à quelque 140 réunions et en traitant 554 documents (soit plus de 3,5 millions de mots).

D. Questions touchant plusieurs domaines

1. Division Affaires juridiques

79. La Division Affaires juridiques donne des conseils pratiques et indépendants sur des questions de droit et de procédure et fournit un appui pour : 1) le processus de négociation intergouvernemental et les questions liées à la facilitations de l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris, y compris en fournissant des services de secrétariat au Comité de contrôle du respect des dispositions au titre du Protocole de Kyoto et au Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris ; et 2) l'administration, la gestion et le fonctionnement du secrétariat et du processus découlant de la Convention.

80. Au cours de la période considérée, la Division a fourni des conseils juridiques sur des questions de procédure et de droit liées à la convocation des sessions des organes directeurs et des organes subsidiaires. Des conseils et un soutien juridiques ont également été fournis concernant les aspects procéduraux et les questions de fond des travaux de ces organes, y compris un appui direct pour les questions inscrites à leur ordre du jour.

81. Elle a notamment conseillé : les présidences des vingt-huitième, vingt-neuvième et trentième sessions de la COP ; les présidences et les bureaux des organes subsidiaires ; les groupes de négociation, les présidences et les Parties ; le Secrétaire exécutif ; toutes les divisions et unités du secrétariat ; et d'autres entités du système des Nations Unies. Les conseils prodigués ont contribué au succès des sessions des organes directeurs et des organes subsidiaires, notamment à l'adoption de décisions et de conclusions. Au total, la Division a émis 290 avis sur diverses questions juridiques, procédurales et institutionnelles en lien avec le processus intergouvernemental, et, dans le contexte du processus électoral découlant de la Convention, a fourni un appui (277 interventions) à la présidence des consultations sur les élections, aux président(e)s et coordonnateurs des groupes régionaux et des collectifs, ainsi qu'aux Parties, permettant ainsi le traitement de 249 candidatures à des postes pourvus par élection ou par nomination, ainsi que 68 remplacements de membres et de membres suppléants au sein des organes constitués pendant l'intersession.

82. La Division a apporté son soutien à la mise en œuvre des décisions et conclusions relatives à la Convention, telles que le Consensus des Émirats arabes unis et le Pacte de Bakou pour l'unité de l'action climatique, notamment en fournissant des avis juridiques précis et en temps opportun aux organes constitués et en organisant des activités de renforcement des capacités à l'intention des présidents de séance, des facilitateurs et des

négoceurs. L'appui, les conseils et les services juridiques fournis par la Division dans le cadre des réunions des organes constitués ont permis à ces organes de s'acquitter de leurs fonctions conformément aux procédures. En particulier, la Division a organisé et facilité les réunions du Comité de contrôle du respect des dispositions et du Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris, et l'élaboration de leurs rapports annuels destinés respectivement à la CMP et à la CMA, et a élaboré 13 rapports de session et plus de 250 notifications et lettres adressées aux Parties par le Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris. La Division a également fourni des conseils juridiques et procéduraux au secrétariat intérimaire du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices ainsi qu'au Conseil du Fonds, notamment sur des questions relatives à la composition du Conseil, aux dispositions juridiques liées à l'organisation de sept réunions du Conseil au cours de la période considérée, à la sélection du pays hôte du Conseil et à la conclusion de l'accord avec le pays hôte retenu. La Division a organisé 25 activités de renforcement des capacités et sessions de formation à l'intention des présidences et des présidents de séance des vingt-neuvième et trentième sessions de la COP, des Parties, du personnel du secrétariat et d'autres parties prenantes, dans le but de renforcer leur participation et leur compréhension des aspects juridiques et procéduraux du processus découlant de la Convention. D'autres activités prévues, telles que l'organisation d'ateliers thématiques sur les nouveaux enjeux liés aux changements climatiques et aux questions juridiques, la mise à disposition de cours en ligne visant à renforcer les capacités de négociation des Parties, en particulier celles des pays en développement, ainsi que la mise en place d'un système amélioré de gestion de l'apprentissage, n'ont pas pu être mises en œuvre faute de ressources financières suffisantes.

83. En ce qui concerne l'administration, la gestion et le fonctionnement du secrétariat et le processus découlant de la Convention, la Division a émis 249 avis juridiques. Elle a aussi contribué à l'élaboration, à la négociation et à la mise au point définitive de 331 instruments juridiques et accords, notamment des accords avec les pays hôtes et d'autres instruments juridiques conclus dans le cadre des vingt-neuvième et trentième sessions de la COP. La sous-division Services juridiques institutionnels et généraux a fonctionné avec 25 % de son personnel en moins en raison d'un manque de ressources financières.

84. Plusieurs accords de partenariat ont été conclus avec des entités non Parties. Afin de garantir une gestion efficace des risques, la Division a notamment fourni des conseils sur les questions liées aux privilèges et immunités, à la responsabilité, aux liens institutionnels entre le secrétariat de la Convention et l'ONU, aux ressources humaines, à la personnalité juridique du secrétariat, au pays hôte, aux conflits d'intérêts potentiels, à l'interprétation des instruments juridiques, à la confidentialité des données et à la propriété intellectuelle. Afin d'améliorer l'organisation des réunions et des ateliers se tenant en dehors de Bonn, la Division a rédigé des accords-cadres bilatéraux permanents destinés à être conclus avec les Parties. Elle a également coordonné les travaux en cours visant à renforcer le cadre juridique du secrétariat par l'élaboration de 95 nouvelles instructions administratives, dont 37 ont été promulguées au cours de la période considérée. La poursuite de la mise en œuvre de ce projet a été retardée faute de ressources financières.

2. Division Appui intergouvernemental et progrès collectifs

85. Au cours de la période considérée, la Division a mené un large éventail d'activités et fourni de nombreux produits destinés à soutenir les présidences de la COP, les Présidents des organes subsidiaires, le Bureau des organes directeurs et les Parties. Elle a apporté un soutien sur le plan procédural, technique et organisationnel aux soixantièmes et soixante-deuxièmes sessions respectives des organes subsidiaires ainsi qu'aux vingt-neuvième et trentième sessions de la COP, notamment en organisant des consultations sur des questions essentielles à la réussite de ces réunions et en élaborant les ordres du jour provisoires annotés et les rapports sur ces sessions publiés ultérieurement. Elle a apporté un soutien tant sur le plan procédural que sur le fond pour six réunions du Bureau des organes directeurs en 2024 et 10 en 2025, dont une réunion de la direction et deux réunions d'urgence lors de la trentième session de la COP ; a mis en place un calendrier de réunions régulières, à savoir des réunions bimensuelles avec les présidents de séance, des réunions hebdomadaires avec les Présidents des organes subsidiaires et des réunions de coordination bihebdomadaires avec les présidences des vingt-neuvième et trentième sessions de la COP ; et a organisé de

nombreuses séances approfondies d'information, des ateliers et des réunions avec les chefs de délégation. La Division a également veillé à maintenir un dialogue constant avec les Parties et les autres parties prenantes, et a apporté son soutien lors des premières phases de planification des trente et unième et trente-deuxième sessions de la COP, aux préparatifs des sessions de la COP et aux activités intersessions.

86. Malgré les résultats obtenus par la division, d'importantes contraintes en matière de ressources ont entravé la publication en temps voulu de certains documents procéduraux et stratégiques, tels que les ordres du jour, les rapports, les notes sur le déroulement des séances et les documents d'information. Les contraintes budgétaires ont également entraîné une diminution du nombre d'interventions en présentiel, d'accompagnements à la négociation et d'échanges bilatéraux, ce qui a eu pour conséquence de réduire la taille des ateliers ainsi que le nombre de séances d'information et de rencontres de haut niveau. De plus, les mesures de renforcement des capacités destinées aux présidents de séance, aux chefs de délégation et aux équipes de la présidence n'ont été mises en œuvre que partiellement, et l'accompagnement des nouveaux présidents de séance a été limité. En outre, l'ampleur et la complexité croissantes des négociations ont accru le besoin d'informations politiques, d'analyses de scénarios et de documents stratégiques adaptés, qu'il n'a pas toujours été possible de produire, à la demande, dans les délais impartis en raison de capacités limitées, ce qui a nécessité d'établir des priorités.

87. La Division a continué de tenir les Parties, les organismes des Nations Unies et les parties prenantes informés de l'évolution de la situation dans le cadre du processus de la Convention en utilisant différents canaux de communication. Elle a apporté un appui protocolaire aux Parties tout au long de la période considérée, en particulier durant les sessions des organes directeurs et des organes subsidiaires, et a facilité la participation effective des groupes régionaux et des groupes de négociation au processus découlant de la Convention, en organisant et en supervisant les réunions et les consultations entre ces groupes, le secrétariat et les Présidents des organes subsidiaires. En concertation avec les présidences, la Division a organisé le Sommet des dirigeants mondiaux sur l'action climatique à la vingt-neuvième session de la COP ainsi que la Réunion de haut niveau, à la trentième session de la COP. Elle a également continué d'établir des conditions propices à la participation en organisant des visites officielles de Parties et d'entités non Parties au siège du secrétariat à Bonn. Par ailleurs, elle a mis en place, tel que prescrit, un programme de renforcement des capacités destiné aux négociateurs.

88. En ce qui concerne le bilan mondial, la Division a appuyé les négociations pertinentes menées lors des sessions des organes directeurs et des organes subsidiaires et a organisé le dialogue annuel sur la façon dont les résultats du bilan mondial éclairent l'élaboration par les Parties de leurs contributions déterminées au niveau national.

89. En ce qui concerne la recherche et l'observation systématique, la Division a organisé les seizième et dix-septième dialogues sur la recherche (soixantième session et soixante-deuxième session du SBSTA, respectivement) ainsi que la Journée d'information sur la Terre, tenue annuellement. Bien que le SBSTA ait souligné qu'il convenait qu'un nombre plus important d'experts des pays en développement participent au dialogue¹³ et que les Parties aient, dans leurs communications, appelé à des formes de participation plus interactives, ces demandes et propositions n'ont pas pu être pleinement prises en compte en raison des capacités financières et humaines limitées de la Division. La Division a poursuivi sa collaboration avec des organisations scientifiques et spécialistes de l'observation de la Terre internationales et régionales, bien que de manière limitée en raison des contraintes budgétaires. La collaboration avec le GIEC s'est notamment déroulée par l'intermédiaire du Groupe de travail conjoint SBSTA-GIEC.

90. La Division a aidé les cofacilitateurs à organiser le dialogue annuel consacré à l'océan et aux changements climatiques. Bien que dans les rapports sur le dialogue consacré à l'océan et aux changements climatiques, il ait été indiqué qu'il convenait de renforcer la coopération interinstitutions, la Division n'a pas été en mesure de répondre à toutes les demandes de collaboration sur les questions liées aux océans, notamment celles émanant de la Convention

¹³ [FCCC/SBSTA/2025/4](#), par. 23.

sur la diversité biologique et du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, en raison de contraintes budgétaires.

3. Division Communication et participation

91. La Division Communication et participation veille à ce que la participation des Parties au processus intergouvernemental et, donc, la riposte mondiale aux changements climatiques s'appuie sur des données factuelles, facilement accessible au public dans les langues officielles de l'ONU. La Division s'attache à mobiliser le soutien de toutes les parties prenantes et à autonomiser tous les membres de la société, en particulier les femmes et les jeunes, afin de faciliter leur participation à l'action climatique et de renforcer l'ambition relative à cette action, conformément aux objectifs de la Convention et de l'Accord de Paris.

92. Au cours de la période considérée, la Division a facilité la participation intergouvernementale et la mise en œuvre des processus établis concernant les questions de genre, l'Action pour l'autonomisation climatique, la participation des jeunes, la participation des observateurs et l'action climatique mondiale, notamment en :

a) Élaborant une série de rapports et en organisant des manifestations dans le cadre du plan d'action de la Convention pour l'égalité des sexes, en organisant le dialogue relatif à l'Action pour l'autonomisation climatique, en aidant les présidences de la COP et les groupes d'observateurs concernés à organiser la Journée des questions de genre, le forum animé par les jeunes, ainsi que les manifestations relatives à l'Action pour l'autonomisation climatique et à la société civile aux vingt-neuvième et trentième sessions de la COP, et en apportant un soutien aux champions de la jeunesse pour le climat désignés par les présidences ;

b) En appuyant les négociations sur les questions relatives à l'Action pour l'autonomisation climatique, au programme de travail renforcé de Lima relatif au genre, qui a été prolongé à la vingt-neuvième session de la COP, et au Plan d'action de Belém relatif au genre pour la période 2026-2034, qui a été adopté par la COP à sa trentième session ;

c) En facilitant l'admission de 279 nouvelles organisations dotées du statut d'observateur aux vingt-neuvième et trentième sessions de la COP, sur un total de 829 demandes examinées, et la participation de 800 à 1 000 organisations dotées du statut d'observateur à chaque session des organes subsidiaires et d'environ 2 000 organisations dotées du statut d'observateur à chaque session des organes directeurs ;

d) En aidant les organisations dotées du statut d'observateur à organiser près de 900 manifestations parallèles et 212 expositions, ainsi que plus de 300 activités de sensibilisation ;

e) En organisant 16 sessions de renforcement des capacités à l'intention des organisations observatrices en amont des sessions des organes directeurs et des organes subsidiaires ;

f) En aidant les champions de haut niveau pour l'action climatique, notamment à mettre au point les perspectives quinquennales pour le Plan d'action mondial pour le climat pour 2026-2030, en élaborant l'Annuaire de l'action mondiale pour le climat (Yearbook of Global Climate Action), et en organisant, en marge des vingt-neuvième et trentième sessions de la COP, diverses manifestations y compris les manifestations de haut niveau relatives à l'action climatique mondiale, dont le but était de mettre en lumière la contribution des entités non Parties et de trouver des moyens de renforcer la collaboration internationale ;

g) En facilitant l'action climatique grâce au resserrement de la collaboration avec des acteurs de divers secteurs socioéconomiques, dont ceux de la mode, des sports, du divertissement et de la culture ;

93. La Division a produit des documents fournissant des informations précises, faisant autorité, pertinentes, d'actualité et facilement accessibles aux Parties, aux entités non Parties et au grand public sur le processus découlant de la Convention, les changements climatiques ainsi que les mécanismes, organes et processus soutenant l'action climatique, et les a diffusés via le site Web de la Convention (dans toutes les langues de l'ONU pour les contenus clés), une application mobile, les réseaux sociaux et les médias. Afin de faciliter l'accès à

l'information, la Division a amélioré les fonctionnalités du site Web de la Convention et a mené à bien un projet pilote de moteur de recherche de documents officiels fondé sur l'intelligence artificielle.

94. La Division a renforcé la collaboration avec les Parties, les entités non Parties et le public dans le but de d'intensifier l'action climatique, notamment en : 1) produisant des produits médiatiques et des supports de communication, tels que des discours, des communiqués de presse, des éditoriaux, des déclarations, des interviews, des vidéos et des points de presse en ligne présentés par les Présidents de séance, le Secrétaire exécutif et les hauts responsables, des articles pour la salle de presse de la Convention (dans toutes les langues officielles de l'ONU), des publications sur les réseaux sociaux et des campagnes numériques, ainsi qu'en facilitant la diffusion d'informations lors d'événements tels que les Semaines du climat et les mises à jour fournies par l'intermédiaire des centres régionaux de collaboration ; 2) en entretenant des relations avec les groupes d'organisations dotées du statut d'observateur ; 3) en mettant en avant la kyrielle d'activités et d'initiatives en faveur du climat pris par des entités non Parties et menées à travers le monde, et en aidant ces entités non Parties à prendre en compte les résultats du premier bilan mondial, à participer activement aux travaux réalisés de le cadre des grands axes de travail de la Convention et à participer aux Semaines du climat ; et 4) en organisant conjointement des ateliers, en dispensant des formations et en renforçant la mobilisation dans les domaines du genre, de l'Action pour l'autonomisation climatique et de la jeunesse.

95. Cependant, la dépendance de la Division à l'égard de ressources additionnelles a été source de difficultés. L'absence de financement durable et prévisible a eu une incidence négative sur la qualité et la mise en œuvre des activités prescrites concernant la communication avec les médias (y compris au niveau régional), le site Web et l'application mobile de la CCNUCC, la participation des observateurs (y compris les manifestations parallèles et les expositions organisés par les Parties), ainsi que les questions de genre et l'Action pour l'autonomisation climatique.

4. Unité des ressources humaines

96. L'Unité des ressources humaines joue un rôle stratégique dans la planification efficace des effectifs, la gestion administrative du personnel, le développement professionnel et la gestion de la performance, ainsi que dans la garantie de l'efficacité organisationnelle, et vise à aider le secrétariat à s'adapter en permanence à l'évolution des priorités.

97. Conformément à l'objectif du secrétariat de garantir un environnement de travail inclusif et hautement performant, l'Unité a mis en œuvre, au cours de la période considérée, des initiatives visant à renforcer la diversité géographique et de genre au sein du personnel du secrétariat, à améliorer le bien-être des agents et à leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires pour faire face à l'évolution des changements et des exigences dans divers secteurs, à améliorer l'efficacité de la collaboration et de la communication entre les membres du personnel afin de renforcer la dynamique d'équipe, et à s'assurer que le secrétariat dispose de politiques efficaces relatives aux ressources humaines qui soutiennent ses diverses initiatives et mécanismes.

98. L'Unité a continué d'apporter son soutien à la planification et à la gestion des effectifs au sein du secrétariat. Au cours de l'année 2025, 42 postes ont été pourvus et 18 membres du personnel dotés de contrats à durée déterminée ont quitté le secrétariat. Au 31 décembre 2025, le personnel était composé à 55 % de femmes et à 45 % d'hommes. Au niveau de la catégorie des directeurs et au-delà, 50 % étaient des hommes et 50 % des femmes. En 2025, l'Unité a publié 28 politiques relatives aux ressources humaines tout en poursuivant son examen approfondi du cadre réglementaire applicable aux ressources humaines afin de garantir sa pleine conformité avec les règles et règlements de l'ONU, tout en améliorant la clarté pour ce qui est de son application. Elle a également mis en place des politiques internes visant à mieux s'adapter à l'évolution des besoins organisationnels et à promouvoir la mobilisation du secrétariat en faveur du bien-être du personnel.

99. Une évaluation des besoins d'apprentissage à l'échelle de l'organisation a été réalisée, à la suite de laquelle 54 formations destinées au personnel ont été élaborées et dispensées. Une nouvelle enquête et une nouvelle évaluation des besoins de formation du personnel sont prévues pour le premier trimestre 2026, dans le but d'affiner le catalogue des activités de formation pour 2026.

Annexe I

Informations générales sur le budget, les recettes et la situation de trésorerie des fonds d'affectation spéciale et des comptes spéciaux relevant de la Convention

[Anglais seulement]

1. The UNFCCC trust funds and special accounts were established to meet the specific requirements of the intergovernmental process. The rules governing budget administration, sources of income and income structure vary significantly among the funds.
2. Each budget is administered in accordance with the respective decision on its adoption, as follows:
 - a) The COP approves the core budget, the CMP endorses it as it applies to the Kyoto Protocol and the CMA endorses it as it applies to the Paris Agreement. Relevant COP decisions provide the regulatory framework for the administration and implementation of the core budget;
 - b) The CDM Executive Board adopts the CDM budget through the CDM business and management plans;
 - c) The Supervisory Body for the mechanism established by Article 6, paragraph 4, of the Paris Agreement adopts the budget for the mechanism through the relevant resource allocation plan;
 - d) The Government of Germany and the secretariat agree on the budget for the Bonn Fund;
 - e) The hosts of the sessions of the COP and the secretariat agree on the budget that covers the secretariat's requirements in relation to arrangements for the respective sessions;
 - f) The Executive Secretary approves the budgets for projects and activities under the trust fund for supplementary activities, the trust fund for participation in the UNFCCC process and the special account for cost recovery related activities and for indirect costs administered under the special account for programme support costs.
3. The sources and structure of income for the UNFCCC trust funds and special accounts are defined by various factors, including:
 - a) **Budget for the trust fund for the core budget of the UNFCCC:** the COP adopts an indicative scale of core budget contributions from all Parties to the Convention and the Paris Agreement and the CMP adopts an indicative scale of core budget contributions from all Parties to the Kyoto Protocol. Income for the core budget consists mainly of these contributions, in addition to a special annual contribution from the Host Government of the secretariat (the Government of Germany) and any funds carried forward from the previous budget period as approved by the COP. Contributions to the core budget are due on 1 January of the relevant budget year;
 - b) **Budget for the trust fund for the international transaction log:** income for the ITL budget consists of unspent balances from previous budget periods, as approved by the CMP;
 - c) **Budget for the trust fund for the clean development mechanism:** the CMP generally defines fees and shares of proceeds to be used for managing the CDM. The CDM Executive Board appropriates funds received through its business and management plans;
 - d) **Budget for the trust fund for the Paris Agreement crediting mechanism:** the CMA received funds from the trust fund for the clean development mechanism through the CMP to conclude the operationalization of the mechanism established by Article 6, paragraph 4, of the Paris Agreement. To manage future costs for the operation of this

mechanism, the CMA also established a financial framework, including provisions for shares of proceeds from non-LDCs countries. The Supervisory Body, under the authority and guidance of the CMA, appropriates funds received through its business and resource allocation plans;

e) **Budget for the Bonn Fund:** income consists entirely of annual contributions from the Host Government;

f) **Budget for the trust fund for supplementary activities:** income consists of voluntary contributions from Parties and non-Party stakeholders for activities and projects approved by the Executive Secretary to enhance implementation of the secretariat's work programme;

g) **Budget for the trust fund for participation in the UNFCCC process:** income consists of voluntary contributions from Parties to support the participation of representatives of eligible Parties in the sessions of the governing and subsidiary bodies;

h) **Budget for the special account for programme support costs:** income consists of a charge on expenditure made under other UNFCCC trust funds and special accounts. The charge is in line with the charges for programme support costs applied in the United Nations system and is usually 13 per cent. Exceptions include the 5 per cent charge applied to expenditure under the special account for conferences and other recoverable costs;

i) **Budget for the special account for conferences and other recoverable costs:** income consists mainly of contributions made under the respective host country agreements for the sessions of the COP and contributions from the Government of Germany as the Host Government of the secretariat;

j) **Budget for the special account for cost recovery related activities:** income consists of charges applied to activities financed from other UNFCCC trust funds and special accounts to recover the cost of internal services, including services in the areas of information and communication technology and office equipment for staff.

4. The secretariat can only commit funds and spend them on the basis of actual availability of cash. The availability of cash under the various UNFCCC trust funds and special accounts is closely linked to their specific income structure:

a) The amount of cash available for activities under the core budget depends on the timely and full payment of contributions by all Parties. COP 28 decided to maintain the level of the working capital reserve for the biennium 2024–2025 at 8.3 per cent of the estimated expenditure under the core budget per year¹. The total level of outstanding contributions, including those that have been outstanding for several years, increased over the biennium 2024–2025 compared with that in the previous biennium;

b) The income for the biennium 2024–2025 under the CDM budget was USD 5.0 million as at 31 December 2025, while the remaining funds under the trust fund for the clean development mechanism amounted to USD 38.0 million as at 31 December 2025;

c) The full annual contribution from the Government of Germany to the Bonn Fund is consistently made at the beginning of the relevant year, ensuring the availability of cash to cover a portion of the costs of holding the sessions of the subsidiary bodies in Bonn;

d) Payments under the respective host country agreements for sessions of the COP are made in line with the agreed timelines. Early finalization of the agreements is crucial to ensuring timely commitments and effective and efficient use of funding. For example, the cost of air tickets for staff attending the relevant sessions of the COP usually increases close to the travel dates; purchasing the tickets early reduces this cost;

e) Payments for activities and projects under the trust fund for supplementary activities and the trust fund for participation in the UNFCCC process are made in accordance with the terms of individual contribution agreements. Some agreements include strict conditions on using funding and limit the expenditure period, while others allow greater

¹ Decision 19/CP.28, para. 17.

flexibility. As the contributions are voluntary in nature and unpredictable, there is no related general schedule or due date, although the secretariat does estimate the total funding requirement for the biennium. The timing, predictability and level of the contributions are generally foreseen with little degree of confidence. Furthermore, donors often earmark their contributions to selected activities and/or projects. Activities and/or projects for which contributions have not been earmarked can only be undertaken and implemented upon receipt of sufficient levels of unearmarked funds;

f) The availability of cash under the special account for programme support costs depends on expenditure under the other UNFCCC trust funds and special accounts. Funding generated in previous years can be used flexibly by carrying it forward. This flexibility ensures that funding gaps resulting from periods in which fewer activities are undertaken under the other funds can be bridged for a certain period of time. This is essential for accounts that cover indirect costs, including for key administrative functions such as human resources and financial management. Related resources (including staff) require continuous funding even when the level of activities involving direct costs is low;

g) The availability of cash under the special account for cost recovery related activities depends on the availability of cash for related activities and projects under the other UNFCCC trust funds and special accounts.

Annexe II

Budget pour l'exercice biennal 2024-2025 au 1^{er} juillet 2025 et dépenses au 31 décembre 2025

[Anglais seulement]

Budgets for the biennium 2024–2025 for the UNFCCC trust funds and special accounts as at 1 July 2025 and expenditure as at 31 December 2025, by appropriation line

(Thousands of euros)

	<i>Trust fund for the core budget of the UNFCCC</i>		<i>Trust fund for supplementary activities</i>		<i>Trust fund for the clean development mechanism</i>		<i>Trust fund for participation in the UNFCCC process</i>		<i>Trust fund for the international transaction log</i>		<i>Bonn Fund</i>		<i>Trust fund for the Paris Agreement crediting mechanism</i>		<i>Special account for conferences and other recoverable costs</i>		<i>Total budget</i>	<i>Total exp.</i>
<i>Appropriation line</i>	<i>Budget^a</i>	<i>Exp.</i>	<i>Budget</i>	<i>Exp.</i>	<i>Budget^b</i>	<i>Exp.</i>	<i>Budget</i>	<i>Exp.</i>	<i>Budget</i>	<i>Exp.</i>	<i>Budget^c</i>	<i>Exp.</i>	<i>Budget^d</i>	<i>Exp.</i>	<i>Budget^e</i>	<i>Exp.</i>		
Executive	4 359	4 359	1 834	1 205	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6 193	5 564
Programmes																		
Coordination	774	773	3 097 ^f	775	540	878	—	—	—	—	—	—	—	51 ^g	—	—	4 411	2 477
Adaptation	7 556	7 556	15 697	12 234	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	23 253	19 790
Mitigation	4 460	4 460	70 530	25 255	14 101	13 867	—	—	742	395	—	—	15 797	11 362	—	—	105 630	55 339
Means of Implementation	6 733	6 732	23 413	11 966	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	30 146	18 698
Transparency	17 037	16 992	51 629	14 895	—	153	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	68 666	32 041
Operations																		
Coordination	1 342	1 342	5 215	1 884	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6 557	3 225
Secretariat-wide operating costs	3 046	2 973	—	16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3 046	2 989
Administrative Services, Human Resources and ICT ^h	4 402	4 402	2 865	391	324	239	—	—	2 023	1 903	356	360	—	—	381	375	10 351	7 670
Conference Affairs	3 017	3 008	2 530	6 171	178	122	11 928	7 780	—	—	4 263	4 075	—	—	10 886	10 673	32 801	31 909
Legal Affairs	2 761	2 744	3 365	692	399	172	—	—	—	—	—	—	—	171 ⁱ	—	—	6 526	3 779

Appropriation line	Trust fund for the core budget of the UNFCCC		Trust fund for supplementary activities		Trust fund for the clean development mechanism		Trust fund for participation in the UNFCCC process		Trust fund for the international transaction log		Bonn Fund		Trust fund for the Paris Agreement crediting mechanism		Special account for conferences and other recoverable costs		Total	
	Budget ^a	Exp.	Budget	Exp.	Budget ^b	Exp.	Budget	Exp.	Budget	Exp.	Budget ^c	Exp.	Budget ^d	Exp.	Budget ^e	Exp.	budget	Total exp.
Intergovernmental Support and Collective Progress	4 769	4 763	2 486 ^j	1 000	–	–	–	82	–	–	–	–	–	–	–	–	7 255	5 845
Communications and Engagement	4 835	4 835	22 913	8 817	414 ^k	363	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	28 163	14 014
IPCC ^l	490	490	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	490	490
Subtotal	65 580	65 428	205 574	85 300	15 957	15 793	11 928	7 861	2 765	2 299	4 619	4 434	15 797	11 584	11 267	11 047	333 487	203 751
Programme support costs	8 525	8 455	26 725	9 458	2 074	1 763	1 551	921	359	296	600	574	2 054	1 432	563	551	42 452	23 446
Total	74 106	73 883	232 299	94 758	18 031	17 557	13 479	8 782	3 125	2 595	5 219	5 008	17 851	13 015	11 830	11 598	375 939	227 197
Exp. rate (%)	–	100	–	41	–	97	–	65	–	83	–	96	–	73	–	98	–	60

Notes: (1) This table excludes the special accounts for cost recovery related activities and for programme support costs to avoid double counting; (2) all budgets and expenditures are presented in euros, although several budgets were approved and accounted for in United States dollars (see note b); (3) budgets either refer to budgets approved by the respective governing body (see annex I to this document) or to funding requirements determined in the integrated budget for the biennium 2024–2025; (4) expenditure amounts are provisional and based on unaudited accounting data available in the enterprise resource planning system at the time of preparation of this document; (5) owing to rounding, the figures presented in the table may not sum precisely.

^a Reallocated budget for 2024–2025.

^b Budget approved in United States dollars but converted to euros to ensure consistency of presentation across funding sources.

^c Budget as per the annual contribution to the UNFCCC by the Government of Germany.

^d The trust fund for the Paris Agreement crediting mechanism was utilized from January 2025; in 2024, budget and expenditure relating to activities under Article 6, para. 4, of the Paris Agreement were managed under the trust fund for supplementary activities.

^e Budget as per the Host Country Agreement contributions from the Government of Azerbaijan for COP 29 and the Government of Brazil for COP 30, converted into euros using the official United Nations exchange rate in effect on the date of deposit of the host country funds.

^f The budget was reduced from EUR 3.9 million, as stated in annex II to document [FCCC/SBI/2025/4](#), to EUR 3.1 million because a project relating to the regional climate weeks was not approved.

^g Expenditure within the Programmes Coordination division that relates to secretariat-wide activities.

^h As part of the organizational realignment in 2024, the Human Resources unit, previously housed in the Administrative Services, Human Resources, and ICT division, was established as a stand-alone unit within the Cross-cutting group of divisions and units. The core budget appropriation for Administrative Services, Human Resources, and ICT, as approved by decision [19/CP.28](#), does not include any funding for Human Resources, which is funded from programme support costs. The organizational realignment therefore has not affected this appropriation line.

ⁱ Expenditure within the Legal Affairs division that relates to legal support activities.

^j The budget for projects in the Intergovernmental Support and Collective Progress division funded from the trust fund for supplementary activities was reduced to EUR 583,837 in 2024; owing to an oversight, this change was not reflected in the updates of the 2024–2025 work programme.

^k The budget for posts in the Communications and Engagement division funded from the trust fund for the clean development mechanism was reduced to EUR 414,000 in 2024; owing to an oversight, this change was not reflected in the updates of the 2024-2025 work programme.

^l Provision for an annual grant to the IPCC.

Annexe III

Budget et dépenses du Fonds d'affectation spéciale et du compte spécial relevant de la Convention¹

[Anglais seulement]

I. Trust fund for the core budget of the UNFCCC

1. COP 28 approved a core budget of EUR 74.1 million for the biennium 2024–2025.² CMP 18 and CMA 5 endorsed the decision adopted at COP 28.³

2. Table III.1 shows the core budget for 2024–2025 by appropriation line, as approved by the governing bodies and as reallocated by the Executive Secretary, as well as programme expenditure as at 31 December 2025.

Table III.1

Approved and reallocated core budget for 2024–2025 and expenditure, by appropriation line, as at 31 December 2025

(Euros)

<i>Appropriation line</i>	<i>Approved budget for 2024–2025</i>	<i>Reallocated budget for 2024–2025</i>	<i>Expenditure in 2024–2025</i>
Executive	4 536 506	4 358 506	4 358 648
Programmes Coordination	710 664	773 664	773 091
Adaptation	7 638 306	7 556 306	7 555 677
Mitigation	4 390 876	4 459 876	4 460 091
Means of Implementation	7 428 572	6 732 572	6 732 075
Transparency	15 164 198	17 037 198	16 992 449
Operations Coordination	1 578 334	1 342 334	1 341 706
Secretariat-wide operating costs ^a	3 587 892	3 045 892	2 972 839
Administrative Services, Human Resources and ICT	4 455 402	4 402 402	4 402 376
Conference Affairs	3 051 730	3 016 730	3 008 242
Legal Affairs	2 761 000	2 761 000	2 743 698
Intergovernmental Support and Collective Progress	4 958 006	4 769 006	4 762 884
Communications and Engagement	4 829 102	4 835 102	4 834 829
IPCC ^b	489 510	489 510	489 510
Programme support costs	8 525 413	8 525 413	8 455 302
Total^c	74 105 511	74 105 511	73 883 419

^a Managed by the Administration and Operations division.

^b Provision for an annual grant to the IPCC.

^c Excludes adjustment to the working capital reserve.

3. Table III.2 presents the core budget for 2024–2025 and expenditure as at 31 December 2025, by object of expenditure. Total expenditure, including programme support costs, amounted to EUR 73.9 million, representing 100 per cent of the core budget, excluding the adjustment to the working capital reserve.

¹ The expenditure amounts are provisional and based on unaudited accounting data available in the enterprise resource planning system at the time of preparation of this document. Owing to rounding, the figures presented in the tables may not sum precisely.

² Decision 19/CP.28, para. 1.

³ See decision 5/CMP.18, para. 1, and document FCCC/PA/CMA/2023/16, para. 106, respectively.

Table III.2

Core budget for 2024–2025 and expenditure, by object of expenditure, as at 31 December 2025

(Euros)

<i>Object of expenditure</i>	<i>Budget for 2024–2025</i>	<i>Expenditure in 2024–2025</i>	<i>Expenditure rate (%)</i>
Staff and other personnel costs	51 603 139	49 084 435	95
Non-staff costs	13 487 449	15 835 798	117
IPCC	489 510	489 510	100
Programme support costs	8 525 413	8 473 676	99
Total	74 105 511	73 883 419	100

II. Trust fund for supplementary activities

4. Many mandated activities continue to be funded from the trust fund for supplementary activities through voluntary contributions from Parties and non-Party stakeholders, enabling the secretariat to implement its work programme more effectively.

5. Table III.3 presents the budget for the biennium 2024–2025 as at 1 July 2025 and expenditure as at 31 December 2025 under the trust fund for supplementary activities, including resources relating to Article 6, paragraph 4, of the Paris Agreement that were managed under the trust fund in 2024, by object of expenditure. The overall expenditure rate was 41 per cent and varied significantly between projects (see annex V to this document). The low expenditure rate for some projects was attributable to several factors, including the late receipt or non-receipt of funding. Subject to the terms of the relevant contribution agreements, resources received but not used in 2024–2025 may be carried forward for use in 2026–2027 to cover costs related to implementing the corresponding projects.

Table III.3

Budget for 2024–2025 as at 1 July 2025 and expenditure as at 31 December 2025 under the trust fund for supplementary activities, by object of expenditure

(Euros)

<i>Object of expenditure</i>	<i>Budget for 2024–2025</i>	<i>Expenditure in 2024–2025</i>	<i>Expenditure of 2024–2025 budget (%)</i>
Staff and other personnel costs	76 016 277	36 146 649	48
Non-staff costs	129 558 131	49 153 704	38
Programme support costs	26 724 673	9 457 858	35
Total	232 299 081	94 758 211	41

III. Trust fund for the international transaction log

6. CMP 18 approved the ITL budget for the biennium 2024–2025, amounting to EUR 3.1 million.

7. Table III.4 presents the budget for 2024–2025 as at 1 July 2025 and expenditure as at 31 December 2025 under the trust fund for the international transaction log, by object of expenditure. The overall expenditure rate was 83 per cent.

Table III.4

Budget for 2024–2025 as at 1 July 2025 and expenditure as at 31 December 2025 under the trust fund for the international transaction log, by object of expenditure

(Euros)

<i>Object of expenditure</i>	<i>Budget for 2024–2025^a</i>	<i>Expenditure in 2024–2025</i>	<i>Expenditure of 2024–2025 budget (%)</i>
Staff and other personnel costs	1 129 552	1 044 072	92
Non-staff costs	1 635 796	1 254 450	77
Programme support costs	359 495	296 179	82
Total	3 124 843	2 594 701	83

^a Excludes adjustment to the working capital reserve.

IV. Trust fund for the clean development mechanism

8. The CDM Executive Board adopted the CDM business and management plan for 2024–2025 at its 119th meeting, held in September 2023. The budget approved by the Executive Board for the biennium 2024–2025 amounted to EUR 18.0 million. Although the Board approved the budget in United States dollars, it is presented here in euros, as in the updated versions of the work programme, to enhance the transparency of overall budget implementation. Expenditure rates presented as a percentage of the budget allocation may, however, be greater than the actual rates because of the conversion to euros.

9. Table III.5 presents the budget for 2024–2025 as at 1 July 2025 and expenditure as at 31 December 2025 under the trust fund for the clean development mechanism, by object of expenditure. The overall expenditure rate was 97 per cent.

Table III.5

Budget for 2024–2025 as at 1 July 2025 and expenditure as at 31 December 2025 under the trust fund for the clean development mechanism, by object of expenditure

(Euros)

<i>Object of expenditure</i>	<i>Budget for 2024–2025</i>	<i>Expenditure in 2024–2025</i>	<i>Expenditure of 2024–2025 budget (%)</i>
Staff and other personnel costs	10 374 627	8 946 398	86
Non-staff costs	5 582 385	6 846 852	123 ^a
Programme support costs	2 074 411	1 763 403	85
Total	18 031 423	17 556 653	97

^a This expenditure rate is due to expenses incurred for the purchase of certified emission reductions on behalf of other United Nations organizations, totalling EUR 3.6 million. These expenses are offset by corresponding income received, resulting in a net zero effect on the trust fund for the clean development mechanism.

V. Trust fund for the Paris Agreement crediting mechanism

10. The Supervisory Body for the mechanism established by Article 6, paragraph 4, of the Paris Agreement adopted its business and resource allocation plan for 2024–2025 at its 7th meeting, held in September 2023. The budget approved by the Supervisory Body for 2025 amounted to EUR 17.9 million. Although the Supervisory Body approved the budget in United States dollars, it is presented here in euros, as in the updated versions of the work programme,⁴ to enhance the transparency of overall budget implementation. Expenditure rates presented as a percentage of the budget allocation may, however, be greater than the actual rates because of the conversion to euros.

⁴ FCCC/SBI/2023/2/Add.1/Rev.1, FCCC/SBI/2024/INF.1, FCCC/SBI/2024/INF.9, FCCC/SBI/2025/INF.2 and FCCC/SBI/2025/INF.11.

11. Table III.6 presents the budget for 2025 as at 1 July 2025 and expenditure as at 31 December 2025 under the trust fund for the Paris Agreement crediting mechanism, by object of expenditure. The overall expenditure rate was 73 per cent, reflecting the decision of the Supervisory Body at its 17th meeting, held in August 2025, to apply a minimal operational capacity approach in the light of the financial situation of the secretariat.⁵

Table III.6

Budget for 2025 as at 1 July 2025 and expenditure as at 31 December 2025 under the trust fund for the Paris Agreement crediting mechanism

(Euros)

<i>Object of expenditure</i>	<i>Budget for 2025</i>	<i>Expenditure in 2025</i>	<i>Expenditure of 2025 budget (%)</i>
Staff and other personnel costs	8 941 669	5 663 334	63
Non-staff costs	6 855 290	5 920 325	86
Programme support costs	2 053 605	1 431 693	70
Total	17 850 564	13 015 352	73

VI. Trust fund for participation in the UNFCCC process

12. The budget for the biennium 2024–2025 for the trust fund for participation in the UNFCCC process amounted to EUR 13.5 million. Table III.7 shows the budget for 2024–2025 as at 1 July 2025 and expenditure as at 31 December 2025 under the trust fund for participation in the UNFCCC process, by object of expenditure. The overall expenditure rate was 65 per cent. Owing to fewer requests for funding than planned for SB 60, the overall expenditure rate was low. Of the 144 eligible Parties, 8 cancelled their nominations and 7 did not request funding.

13. In addition, the Government of Azerbaijan, as the host country of COP 29, generously offered to provide funding to an additional four delegates from each SIDS, which was facilitated by the secretariat. All 38 SIDS responded to the offer.

Table III.7

Budget for 2024–2025 as at 1 July 2025 and expenditure as at 31 December 2025 under the trust fund for participation in the UNFCCC process, by object of expenditure

(Euros)

<i>Object of expenditure</i>	<i>Budget for 2024–2025</i>	<i>Expenditure in 2024–2025</i>	<i>Expenditure of 2024–2025 budget (%)</i>
Staff and other personnel costs	287 656	152 240	53
Non-staff costs	11 640 260	7 709 075	66
Programme support costs	1 550 629	921 036	59
Total	13 478 545	8 782 351	65

VII. Trust fund for the special annual contribution from the Government of Germany

14. The budget for the biennium 2024–2025 for the Bonn Fund amounted to EUR 5.2 million. Table III.8 presents the budget for 2024–2025, as agreed with the Government of Germany, and expenditure as at 31 December 2025 under the Bonn Fund, by object of expenditure. The overall expenditure rate was 96 per cent.

⁵ See Supervisory Body document A6.4-SBM017.

Table III.8

Budget for 2024–2025 and expenditure as at 31 December 2025 under the Bonn Fund, by object of expenditure

(Euros)

<i>Object of expenditure</i>	<i>Budget for 2024–2025</i>	<i>Expenditure in 2024–2025</i>	<i>Expenditure of 2024–2025 budget (%)</i>
Staff and non-staff costs	4 618 622	4 434 401	96
Programme support costs	600 422	573 535	96
Total	5 219 044	5 007 936	96

VIII. Special account for conferences and other recoverable costs

15. The secretariat manages funding relating to the cost associated with the consolidation of the secretariat's premises on the United Nations Campus in Bonn under the special account for conferences and other recoverable costs. The funding is provided by the Government of Germany. The special account receives further funding under agreements with the host countries of the sessions of the COP.

16. Table III.9 shows the budget for the biennium 2024–2025 as at 1 July 2025 and expenditure as at 31 December 2025 under the special account for conferences and other recoverable costs, by object of expenditure.

Table III.9

Budget for 2024–2025 as at 1 July 2025 and expenditure as at 31 December 2025 under the special account for conferences and other recoverable costs, by object of expenditure

(Euros)

<i>Object of expenditure</i>	<i>Budget for 2024–2025</i>	<i>Expenditure in 2024–2025</i>	<i>Expenditure of 2024–2025 budget (%)</i>
'Physical modern workspace'			
Staff and other personnel costs	0	0	0
Non-staff costs	380 520	374 724	98
Programme support costs	19 026	18 736	98
Subtotal	399 546	393 460	98
COP 29^a			
Staff and non-staff costs ^b	5 053 498	5 090 067	101
Programme support costs	252 675	247 210	98
Subtotal	5 306 173	5 337 277	101
COP 30^c			
Staff and non-staff costs	5 832 511	5 582 597	96
Programme support costs	291 626	285 154	98
Subtotal	6 124 137	5 867 751	96
Total	11 829 856	11 598 488	98

a Budget as per the Host Country Agreement contribution from the Government of Azerbaijan for COP 29. The budget was approved in United Nations dollars but converted to euros using the official United Nations exchange rate on the dates on which the funds were received.

b The host country agreements for COP 29 and COP 30 do not include dedicated budget lines for staff costs and non-staff costs.

c Budget as per the Host Country Agreement contribution from the Government of Brazil for COP 30. The budget was approved in United Nations dollars but converted to euros using the official United Nations exchange rate on the dates on which the funds were received.

IX. Special account for programme support costs

17. Table III.10 shows the budget for the biennium 2024–2025 as at 1 July 2025 and expenditure as at 31 December 2025 under the special account for programme support costs, by object of expenditure. The overall expenditure rate was 94 per cent.⁶

Table III.10

Budget for 2024–2025 as at 1 July 2025 and expenditure as at 31 December 2025 under the special account for programme support costs, by object of expenditure

(Euros)

<i>Object of expenditure</i>	<i>Budget for 2024–2025</i>	<i>Expenditure in 2024–2025</i>	<i>Expenditure of 2024–2025 budget (%)</i>
Staff and other personnel costs	19 410 462	18 204 367	94
Non-staff costs	5 414 163	5 213 550	96
Total	24 824 625	23 417 917	94

X. Special account for cost recovery related activities

18. Table III.11 shows the budget for the biennium 2024–2025 as at 1 July 2025 and expenditure as at 31 December 2025 under the special account for cost recovery related activities, by object of expenditure. The overall expenditure rate was 81 per cent.

Table III.11

Budget for 2024–2025 as at 1 July 2025 and expenditure as at 31 December 2025 under the special account for cost recovery related activities, by object of expenditure

(Euros)

<i>Object of expenditure</i>	<i>Budget for 2024–2025</i>	<i>Expenditure in 2024–2025</i>	<i>Expenditure of 2024–2025 budget (%)</i>
Staff and other personnel costs	9 305 995	6 634 518	71
Non-staff costs	24 946 922	21 234 274	85
Total	34 252 917	27 868 792	81

⁶ FCCC/SBI/2025/INF.11.

Annexe IV

Postes et personnel du secrétariat

[Anglais seulement]

1. This annex contains information on secretariat posts under all funding sources and the distribution of staff members among geographical regions, between Annex I and non-Annex I Parties, and by gender. Information on the distribution of staff members is presented in terms of head count; therefore, a staff member is counted as '1' even if employed on a part-time basis. Several staff members are assigned to positions at higher levels, although their contracts and official assignments continue to reflect a lower grade. The numbers of filled posts and staff members consider staff on fixed-term, temporary and other contracts.

I. Posts

2. The total number of budgeted secretariat posts for the biennium 2024–2025, as presented in the updated work programme as at 1 July 2025,¹ is 663. As at 31 December 2025, 454 (68 per cent) of the budgeted posts for 2024–2025 had been filled.

3. Table IV.1 shows the number of budgeted and filled posts by grade and source of funding as at 31 December 2025. The share of filled posts in the total number of budgeted posts ranges from 43 per cent under the trust fund for supplementary activities to 100 per cent under the Bonn Fund.

Table IV.1

Budgeted posts and filled posts, by grade and source of funding, as at 31 December 2025

<i>Source of funding</i>	<i>USG</i>	<i>ASG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>P-1</i>	<i>Subtotal</i>	<i>GS</i>	<i>Total</i>
Trust fund for the core budget of the UNFCCC												
Budgeted	1	1	2	8	18	35	44	19	–	128	53	181
Filled	1	1	1	8	18	33	42	17	–	121	50	171
Trust fund for supplementary activities												
Budgeted	–	–	–	–	6	32	83	63	–	184	56	240
Filled	–	–	–	–	3	17	33	31	–	84	18	102
Trust fund for the clean development mechanism												
Budgeted	–	–	–	–	1	2	16	8	–	27	15	42
Filled	–	–	–	–	2	1	11	6	–	20	9	29
Trust fund for the Paris Agreement crediting mechanism												
Budgeted	–	–	–	–	2	9	17	17	–	45	18	63
Filled	–	–	–	–	1	8	11	5	–	25	12	37
Trust fund for the international transaction log												
Budgeted	–	–	–	–	–	1	1	2	–	4	–	4
Filled	–	–	–	–	–	1	1	1	–	3	–	3
Trust fund for participation in the UNFCCC process												
Budgeted	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	2
Filled	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1
Bonn Fund												
Budgeted	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1	9	10
Filled	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1	9	10
Special account for cost recovery related activities												

¹ [FCCC/SBI/2025/INF.11](#).

<i>Source of funding</i>	<i>USG</i>	<i>ASG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>P-1</i>	<i>Subtotal</i>	<i>GS</i>	<i>Total</i>
Budgeted	–	–	–	–	–	5	11	7	–	23	14	37
Filled	–	–	–	–	–	4	5	4	–	13	10	23
Programme support costs												
Budgeted	–	–	–	1	2	8	16	10	–	37	47	84
Filled	–	–	–	1	2	9	14	7	–	33	45	78
Total												
Budgeted	1	1	2	9	29	92	189	126	–	449	214	663
Filled	1	1	1	9	26	73	118	71	–	300	154	454

4. Table IV.2 shows the number of posts under the trust fund for the core budget of the UNFCCC and filled posts by grade and division. As at 31 December 2025, 171 of the 181 core budget posts had been filled.

Table IV.2

Core budget posts and filled posts by grade and division as at 31 December 2025

<i>Division</i>	<i>P and above</i>		<i>GS</i>		<i>Total budgeted</i>	<i>Total filled</i>
	<i>Budgeted</i>	<i>Filled</i>	<i>Budgeted</i>	<i>Filled</i>		
Executive	8	7	7	7	15	14
Programmes Coordination	1	1	1	1	2	2
Adaptation	17	15	5	5	22	20
Mitigation	10	10	4	3	14	13
Means of Implementation	16	16	6	6	22	22
Transparency	33	31	12	11	45	42
Operations Coordination	3	2	2	2	5	4
Administration and Operations	6	6	1	1	7	7
Conference Affairs	7	6	3	3	10	9
Legal Affairs	5	5	3	3	8	8
Intergovernmental Support and Collective Progress	12	12	4	4	16	16
Communications and Engagement	10	10	5	4	15	14
Total	128	121	53	50	181	171

II. Staff

5. The total number of staff members on contract under all funding sources was 457 as at 31 December 2025.²

6. Table IV.3 provides information on the geographical distribution of the staff appointed at the Professional level and above. As at 31 December 2025, Western European and other States accounted for the highest percentage of staff appointed at the Professional level and above (37 per cent, compared with 40 per cent as at 31 December 2024), whereas Eastern European States and African States accounted for the lowest (11 per cent, the same number as at 31 December 2024, and 11 per cent, compared with 10 per cent as at 31 December 2024, respectively).

7. The secretariat has continued its efforts to achieve good geographical distribution and gender balance among staff at the Professional level and above.

² The total number of staff members on contract includes three staff members not placed against established posts as they are either on special leave without pay (two) or on secondment to another United Nations entity (one).

Table IV.3

Geographical distribution of staff members appointed at the Professional level and above as at 31 December 2025

<i>Grade</i>	<i>African States</i>	<i>Asia-Pacific States</i>	<i>Latin American and Caribbean States</i>	<i>Eastern European States</i>	<i>Western European and other States</i>	<i>Total</i>
USG	0	0	1	0	0	1
ASG	1	0	0	0	0	1
D-2	0	0	0	0	1	1
D-1	2	1	0	1	5	9
P-5	4	5	4	2	11	26
P-4	5	18	8	6	28	65
P-3	7	33	14	15	50	119
P-2	13	30	10	8	17	78
Total	32	87	37	32	112	300
Percentage of total	11	29	12	11	37	100

8. Table IV.4 highlights the distribution of staff members appointed at the Professional level and above between Annex I and non-Annex I Parties. As at 31 December 2025, the percentage of staff from non-Annex I Parties at the Professional and higher levels was 52 per cent, compared with 48 per cent for Annex I Parties. For comparison, as at 31 December 2024, the percentage of staff from non-Annex I Parties was 50 per cent and from Annex I Parties was also 50 per cent.

Table IV.4

Distribution of staff members at the Professional level and above between Annex I and non-Annex I Parties as at 31 December 2025

<i>Grade</i>	<i>Annex I Parties</i>	<i>Non-Annex I Parties</i>
USG	0	1
ASG	0	1
D-2	1	0
D-1	5	4
P-5	14	12
P-4	32	33
P-3	66	53
P-2	27	51
Total	145	155
Percentage of total	48	52

9. Table IV.5 highlights the distribution of staff members by gender. As at 31 December 2025, the percentage of female staff at the Professional and higher levels was 52 per cent, while the percentage of male staff was 48 per cent. This represents a significant change since 31 December 2024, when 50 per cent of staff at the Professional and higher levels were female and 50 per cent were male.

Table IV.5
Distribution of staff members by gender as at 31 December 2025

<i>Grade</i>	<i>Female</i>	<i>Male</i>
USG	0	1
ASG	1	0
D-2	0	1
D-1	5	4
P-5	10	16
P-4	24	41
P-3	59	60
P-2	54	24
Subtotal	153	147
Percentage of P and above	52	48
Number of GS	111	46
Total	264	193
Percentage of total	58	42

Annexe V

Projets financés par le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires en 2024 et 2025, au 31 décembre 2025*

[Anglais seulement]

The table below presents budget as at 1 July 2025 and expenditure for projects funded from the trust fund for supplementary activities in 2024–2025 as at 31 December 2025. Project expenditure was limited, inter alia, by available funding, which in most cases was less than the amount budgeted for the biennium.

Projects funded from the trust fund for supplementary activities in 2024–2025 as at 31 December 2025

(Euros)

<i>Project number</i>	<i>Project/subproject</i>	<i>2024–2025 budget</i>	<i>Available funding in 2024–2025</i>	<i>Expenditure in 2024–2025</i>
	Intergovernmental engagement			
101–002	Facilitation of enhanced mitigation ambition and implementation	9 845 058	4 693 034	3 931 052
101–005	Enhancement of coordination and operational support for Presidency teams	1 365 343	694 881	339 793
101–006	Facilitation of the effective participation of observer organizations and other non-Party stakeholders in established UNFCCC processes	2 862 258	1 181 075	639 588
101–010	Engagement by the Executive Secretary and the Deputy Executive Secretary in United Nations wide management and coordination activities ^a	1 038 868	1 434 257 ^b	831 177
101–011	Coordination of support for just transition, including the United Arab Emirates just transition work programme	2 028 578	1 004 396	327 153
101–012	Support for partnerships for transformative climate action	1 823 418	1 827 084	1 331 019
	Intergovernmental processes			
102–001–1	Comprehensive support for the United Arab Emirates Framework for Global Climate Resilience, the Nairobi work programme on impacts, vulnerability and adaptation to climate change, the process to formulate and implement national adaptation plans and adaptation-related transparency provisions	6 108 421	3 036 703	2 774 557
102–001–2	Activities to respond to loss and damage arising from the adverse effects of climate change, including in support of the objectives of the Santiago network for averting, minimizing and addressing loss and damage associated with the adverse effects of climate change	554 165	7 230 963 ^c	7 210 139
102–002	Support for the operationalization of Article 6, paragraphs 2 and 8, of the Paris Agreement	10 466 588	4 237 798	2 165 249
102–003	Strengthening of the climate finance architecture through the new collective quantified goal on climate finance; long-term finance; and the Sharm el-Sheikh dialogue on the scope of Article 2, paragraph 1(c), of the Paris Agreement and its complementarity with Article 9 of the Paris Agreement; support for work related to finance for addressing loss and damage and adaptation finance; support for the interim secretariat of and administrative support for the Board of the Fund for responding to Loss and Damage during its transitional period; and support for the biennial assessment and	15 355 937	10 411 710	8 513 513

* Not formally edited.

<i>Project number</i>	<i>Project/subproject</i>	<i>2024–2025 budget</i>	<i>Available funding in 2024–2025</i>	<i>Expenditure in 2024–2025</i>
	overview of climate finance flows, the report on the determination of the needs of developing country Parties, the report on progress towards the goal of mobilizing USD 100 billion per year and work related to Article 9, paragraph 5, of the Paris Agreement			
102–004–1	Comprehensive support for the technical reviews of national reports under the enhanced transparency framework under the Paris Agreement (ETF) and measurement, reporting and verification processes	18 275 063	5 598 773	3 581 185
102–004–2	Support for activities relating to agriculture, forestry and other land use: reducing emissions from deforestation and forest degradation, enhancement of forest carbon sinks, sustainable management of forests, and issues relating to agriculture	3 067 074	2 090 704	978 139
102–005	Provision of comprehensive support for the response to the first global stocktake, preparation for the second global stocktake, consideration of research and systematic observation and science and enhancement of collaboration with the Intergovernmental Panel on Climate Change and of ocean-based climate action	1 444 017	1 132 782	760 572
102–006–1	Enhancement of the effectiveness and impact of collaborative climate action by mobilizing non-Party stakeholder engagement in the UNFCCC process and administering the Marrakech Partnership for Global Climate Action	3 784 775	2 626 000	1 815 020
102–006–2	Comprehensive support for work related to Action for Climate Empowerment, youth engagement, including the Presidency youth climate champion, and gender, including enhancement of inclusive stakeholder engagement	6 813 477	3 969 181	2 801 991
102–008	COP of the future, for the future	2 858 434	1 929 034	959 711
	Constituted bodies			
200–001	Support for the full extent of activities envisaged in the workplans of the Adaptation Committee, the Local Communities and Indigenous Peoples Platform, the Least Developed Countries Expert Group and the Executive Committee of the Warsaw International Mechanism for Loss and Damage associated with Climate Change Impacts	7 479 615	3 220 432	2 328 633
200–002	Support for the full extent of activities envisaged in the workplans of the forum on the impact of the implementation of response measures and its Katowice Committee of Experts on the Impacts of the Implementation of Response Measures	1 990 824	1 624 035	1 047 382
200–003	Support for the full extent of activities envisaged in the workplans of the Paris Committee on Capacity-building, the Standing Committee on Finance and the Technology Executive Committee	2 974 246	1 147 050	799 699
200–004	Extensive support for developing countries to implement the ETF and measurement, reporting and verification processes, including through the work of the Consultative Group of Experts	13 784 998	9 374 112	4 346 843
200–007	Comprehensive support for the full extent of activities of the Compliance Committees under the Kyoto Protocol and the Paris Agreement	1 248 861	553 173	335 885
	Data and information management			
300–001	Development and enhancement of adaptation-related data portals	883 777	264 584	215 060
300–004	Development of the information hub and related reporting and review systems and tools used under the ETF and streamlining of existing data management and tools used under the current transparency arrangements	13 156 263	3 779 081	3 768 785

<i>Project number</i>	<i>Project/subproject</i>	<i>2024–2025 budget</i>	<i>Available funding in 2024–2025</i>	<i>Expenditure in 2024–2025</i>
300–004–1	Support for enabling, enhancing and recognizing participation in global climate action through the global climate action portal (NAZCA)	5 036 623	4 183 016	3 382 027
300–006	Enhancement of access to online information and of virtual participation in the UNFCCC process, and digital media campaigns	2 672 544	1 126 549	819 347
300–009	Enhancement and modernization of platforms and strengthening of the security of infrastructure and platforms	1 700 650	248 055	216 894
300–012	Enhancement of digital access to UNFCCC archives and development and maintenance of the digital platform for climate change events	3 007 765	579 961	486 205
	Enhanced engagement			
400–001	Enhancement of engagement with respect to climate change impacts, vulnerability and adaptation, including in relation to anticipatory approaches to the attainment of long-term resilience	2 711 758	565 815	228 600
400–002	Unlocking of transformative climate solutions in collaboration with Parties and non-State actors	40 674 891	35 841 685	11 173 404
400–003	Support for developing countries to access means of implementation for national adaptation plans and nationally determined contributions, comprising needs-based finance; the Fellowship Capacity Award Programme to Advance Capabilities and Institutional Training in One Year; the Youth4Capacity programme; and the Technology Mechanism initiative on artificial intelligence for climate action	8 126 541	5 859 869	3 597 075
400–004	Additional support and enhanced engagement in the development and implementation of the ETF	5 020 978	838 241	410 376
400–006–1	Comprehensive support for communications campaigns for promoting achievements under the UNFCCC process and producing multilingual content for the UNFCCC website, mobile applications and social media channels	4 839 388	2 198 906	1 552 687
400–006–2	Mobilization for climate action, in particular through the creative and community sectors	4 919 580	2 608 421	2 018 109
400–007	Enhancement of the capacity of young negotiators, presiding officers, secretariat staff, observer organizations, policymakers and legislators to engage in the UNFCCC process and implement international climate commitments	912 368	19 647	18 378
400–009	Enhancement of capacity for conferences and workshops	113 000	–	–
400–011	UNFCCC liaison officer in New York City, United States of America	344 490	381 896	86 767
	Oversight and administration			
500–007	Comprehensive provision of institutional and general legal review and advice with respect to all activities and operations of the secretariat; and strengthening of the secretariat's institutional legal framework	1 641 448	557 269	399 557
500–009	Enhancement and modernization of infrastructure, networks and end-user equipment and productivity tools	1 423 800	362 171	225 483
500–010	Advancement of the secretariat's delivery and organizational culture for greater impact	1 033 612	643 714	513 371
500–011	Enhancement of coordination and synergies related to facilitating implementation of mandated activities	1 126 789	575 682	449 842

<i>Project number</i>	<i>Project/subproject</i>	<i>2024–2025 budget</i>	<i>Available funding in 2024–2025</i>	<i>Expenditure in 2024–2025</i>
500–012	Integration and harmonization of the UNFCCC administrative process to adapt to new mandates that transition from negotiations of the Paris Agreement rulebook to operationalization of the Paris Agreement, and continuation of the implementation of recommendations from the structural review of the secretariat to improve the effectiveness and efficiency of the organization	1 061 335	515 519	294 192
Total^d		215 577 618	130 167 258	77 674 459

^a The available funding exceeds the project budget because the contribution of the Foundation to Promote Open Society has no expiration date and is not intended to be fully used within the biennium 2024-2025.

^b The available funding exceeded the budgeted amount because the Foundation to Promote Open Society contribution has no expiration date and was not intended to be fully utilized within the biennium.

^c The Santiago network had been managed by the UNFCCC secretariat until a host for the network was selected (United Nations Office for Project Services and United Nations Office for Disaster Risk Reduction). This amount includes funds that were forwarded to the new hosts.

^d Funding and expenditure in support of activities under Article 6, paragraph 4, of the Paris Agreement continued to be administered under the trust fund for supplementary activities in 2024. It was transferred in January 2025 to a newly established trust fund dedicated to funding these activities. It is therefore excluded from the table.